

Votations Les résultats commune par commune

— Objets fédéraux — Objets cantonaux	Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires (abolition de la valeur locative)	Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID)		Initiative piétonne «Pour un canton qui marche»		Initiative populaire «Pour + de logements en coopérative»		Initiative populaire «Oui, je protège la police qui me protège!»		loi 12574		Frein supplémentaire aux dépenses de l'Etat: contrainte sur les charges		Frein supplémentaire aux dépenses de l'Etat: gel des créations de postes		
		NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Résultats canton de Genève	66,13 %	55,19 %	56,81%	60,42%				67,90%		54,81 %		53,71%				
Aire-la-Ville	47,69 %	52,31 %	57,65 %	42,35 %	25,90 %	74,10 %	45,26 %	54,74 %	44,98 %	55,02 %	53,74 %	46,26 %	58,22 %	41,78 %		
Anières	37,85 %	62,15 %	58,36 %	41,64 %	24,42 %	75,58 %	41,04 %	58,96 %	32,11 %	67,89 %	67,74 %	32,26 %	68,43 %	31,57 %		
Avully	26,43 %	73,57 %	47,62 %	52,38 %	36,28 %	63,72 %	63,66 %	36,34 %	32,60 %	67,40 %	38,29 %	61,71 %	39,12 %	60,88 %		
Avusy	41,54 %	58,46 %	57,04 %	42,96 %	31,74 %	68,26 %	49,74 %	50,26 %	33,68 %	66,32 %	45,59 %	54,41 %	47,64 %	52,36 %		
Bardonnex	38,78 %	61,22 %	56,82 %	43,18 %	39,44 %	60,56 %	55,56 %	44,44 %	30,56 %	69,44 %	50,07 %	49,93 %	50,94 %	49,06 %		
Bellevue	36,85 %	63,15 %	56,42 %	43,58 %	36,25 %	63,75 %	52,92 %	47,08 %	33,08 %	66,92 %	52,75 %	47,25 %	54,92 %	45,08 %		
Bernex	36,81 %	63,19 %	55,45 %	44,55 %	38,44 %	61,56 %	57,42 %	42,58 %	32,95 %	67,05 %	44,86 %	55,14 %	46,31 %	53,69 %		
Carouge	27,51 %	72,49 %	55,08 %	44,92 %	51,96 %	48,04 %	67,41 %	32,59 %	27,54 %	72,46 %	38,32 %	61,68 %	38,69 %	61,31 %		
Cartigny	40,46 %	59,54 %	55,11 %	44,89 %	34,20 %	65,80 %	52,31 %	47,69 %	34,29 %	65,71 %	50,76 %	49,24 %	51,37 %	48,63 %		
Céligny	38,49 %	61,51 %	65,95 %	34,05 %	30,74 %	69,26 %	39,38 %	60,62 %	28,63 %	71,37 %	55,24 %	44,76 %	56,31 %	43,69 %		
Chancy	42,92 %	57,08 %	52,87 %	47,13 %	30,84 %	69,16 %	59,76 %	40,24 %	43,38 %	56,62 %	45,43 %	54,57 %	45,78 %	54,22 %		
Chêne-Bougeries	35,95 %	64,05 %	58,79 %	41,21 %	35,96 %	64,04 %	45,57 %	54,43 %	29,55 %	70,45 %	58,51 %	41,49 %	59,33 %	40,67 %		
- Chêne-Bougeries	37,24 %	62,76 %	57,65 %	42,35 %	37,27 %	62,73 %	47,89 %	52,11 %	30,36 %	69,64 %	55,91 %	44,09 %	56,78 %	43,22 %		
- Conches	30,57 %	69,43 %	63,61 %	36,39 %	30,42 %	69,58 %	35,69 %	64,31 %	26,09 %	73,91 %	69,34 %	30,66 %	69,93 %	30,07 %		
Chêne-Bourg	33,76 %	66,24 %	53,40 %	46,60 %	45,24 %	54,76 %	60,71 %	39,29 %	32,73 %	67,27 %	43,03 %	56,97 %	43,49 %	56,51 %		
Choulex	35,41 %	64,59 %	54,61 %	45,39 %	37,73 %	62,27 %	46,21 %	53,79 %	30,02 %	69,98 %	59,66 %	40,34 %	60,54 %	39,46 %		
Collex-Bossy	43,93 %	56,07 %	61,09 %	38,91 %	36,40 %	63,60 %	49,47 %	50,53 %	32,02 %	67,98 %	47,87 %	52,13 %	49,32 %	50,68 %		
Collonge-Bellerive	42,83 %	57,17 %	58,48 %	41,52 %	25,43 %	74,57 %	37,07 %	62,93 %	32,59 %	67,41 %	67,48 %	32,52 %	68,26 %	31,74 %		
Cologny	38,04 %	61,96 %	62,84 %	37,16 %	24,02 %	75,98 %	32,81 %	67,19 %	31,46 %	68,54 %	69,57 %	30,43 %	70,85 %	29,15 %		
Confignon	39,26 %	60,74 %	55,71 %	44,29 %	41,39 %	58,61 %	58,49 %	41,51 %	30,57 %	69,43 %	47,24 %	52,76 %	47,74 %	52,26 %		
Corsier	40,12 %	59,88 %	62,43 %	37,57 %	25,92 %	74,08 %	37,86 %	62,14 %	32,24 %	67,76 %	64,95 %	35,05 %	65,88 %	34,12 %		
Dardagny	37,35 %	62,65 %	53,05 %	46,95 %	37,23 %	62,77 %	63,78 %	36,22 %	37,43 %	62,57 %	50,55 %	49,45 %	52,75 %	47,25 %		
Ville de Genève	27,86 %	72,14 %	52,67 %	47,33 %	52,32 %	47,68 %	68,16 %	31,84 %	28,07 %	71,93 %	39,07 %	60,93 %	40,18 %	59,82 %		
Cité-Rive	27,68 %	72,32 %	59,18 %	40,82 %	41,51 %	58,49 %	50,67 %	49,33 %	28,90 %	71,10 %	55,98 %	44,02 %	57,21 %	42,79 %		
Pâquis	27,06 %	72,94 %	47,19 %	52,81 %	62,36 %	37,64 %	74,03 %	25,97 %	24,76 %	75,24 %	33,10 %	66,90 %	33,46 %	66,54 %		
Saint-Gervais	25,75 %	74,25 %	47,30 %	52,70 %	63,39 %	36,61 %	74,23 %	25,77 %	22,11 %	77,89 %	32,99 %	67,01 %	34,20 %	65,80 %		
Prairie-Délices	24,41 %	75,59 %	52,62 %	47,38 %	66,22 %	33,78 %	78,71 %	21,29 %	22,50 %	77,50 %	28,27 %	71,73 %	29,10 %	70,90 %		
Eaux-Vives-Lac	27,25 %	72,75 %	56,20 %	43,80 %	49,38 %	50,62 %	63,89 %	36,11 %	26,86 %	73,14 %	44,02 %	55,98 %	44,57 %	55,43 %		
Eaux-Vives-Frontenex	27,20 %	72,80 %	53,63 %	46,37 %	46,05 %	53,95 %	61,44 %	38,56 %	26,93 %	73,07 %	45,72 %	54,28 %	46,72 %	53,28 %		
Florissant-Malagnou	32,18 %	67,82 %	57,88 %	42,12 %	35,08 %	64,92 %	46,54 %	53,46 %	31,01 %	68,99 %	58,34 %	41,66 %	59,52 %	40,48 %		
Cluse-Roseraie	22,85 %	77,15 %	54,80 %	45,20 %	59,82 %	40,18 %	75,91 %	24,09 %	25,56 %	74,44 %	31,96 %	68,04 %	33,22 %	66,78 %		
Acacias	25,05 %	74,95 %	50,78 %	49,22 %	59,84 %	40,16 %	75,73 %	24,27 %	24,87 %	75,13 %	29,40 %	70,60 %	30,08 %	69,92 %		
Mail-Jonction	25,01 %	74,99 %	52,93 %	47,07 %	63,58 %	36,42 %	79,88 %	20,12 %	22,42 %	77,58 %	27,47 %	72,53 %	28,82 %	71,18 %		
Servette-Grand-Pré	26,14 %	73,86 %	45,58 %	54,42 %	56,38 %	43,62 %	74,01 %	25,99 %	30,83 %	69,17 %	31,73 %	68,27 %	33,73 %	66,27 %		
Prieuré-Sécheron	24,75 %	75,25 %	50,96 %	49,04 %	55,89 %	44,11 %	75,10 %	24,90 %	30,61 %	69,39 %	35,01 %	64,99 %	35,88 %	64,12 %		
Saint-Jean	26,26 %	73,74 %	51,08 %	48,92 %	56,76 %	43,24 %	74,84 %	25,16 %	27,76 %	72,24 %	31,58 %	68,42 %	32,56 %	67,44 %		
Les Crêts	37,37 %	62,63 %	52,80 %	47,20 %	45,87 %</td											

Taxes sur la pharma, le grand flou américain

GUERRE COMMERCIALE Donald Trump a fixé au 1er octobre l'entrée en vigueur de droits de douane de 100% sur les produits pharmaceutiques. Les principaux acteurs suisses du secteur devraient être épargnés mais les contours de la mesure doivent être précisés

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Fidèle à ses habitudes, c'est sur Truth Social que Donald Trump a annoncé vendredi que les produits pharmaceutiques seraient taxés à hauteur de 100% à partir du 1er octobre. Un communiqué qui, pour le moment, n'a été suivi d'aucune publication officielle de la Maison-Blanche pour en préciser les contours. Le président a cependant affirmé que les entreprises pharmaceutiques en train de construire des usines de production aux Etats-Unis seraient épargnées. Aucun élément n'indique, en revanche, si ces droits de douane se cumuleront pour l'Union européenne, dont les produits pharmaceutiques sont déjà taxés à hauteur de 15%, ou si certains pays en seront dispensés.

En Suisse, les géants Roche et Novartis devraient donc y échapper. Du côté de Roche, on ne se risque à aucun commentaire en l'état. Le 25 août, le groupe a posé la première pierre d'un nouveau site de production à Holly Springs, en Caroline du Nord pour une dépense totale de 700 millions de dollars (559 millions de francs). Une somme comprise dans l'enveloppe de 50 milliards de dollars (40 milliards de francs) d'investissements répartis sur cinq ans aux Etats-Unis annoncée par Roche en avril.

Contacté par *Le Temps*, son voisin bâlois Novartis, qui avait fait état d'investissement à hauteur de 23 milliards de dollars (18 milliards de francs) aux Etats-Unis, sur cinq ans également, dit maintenir cette feuille de route pour garantir une production sur le sol américain de ses médicaments clés. «Nous poursuivons nos travaux de construction et prévoyons d'annoncer la construction de cinq nouveaux sites d'ici à la fin de l'année. Grâce à notre planification agile de la production, nous sommes bien préparés pour assurer l'approvisionnement de nos produits aux Etats-Unis jusqu'à mi-2026. Par conséquent, les droits de douane de 100% annoncés ne devraient pas avoir d'impact sur Novartis», précise au *Temps* une porte-parole de l'entreprise.

La question des sociétés plus modestes

D'autres gros acteurs suisses du secteur devraient échapper à ces nouveaux droits de douane. Dans son message, Donald Trump indique que les taxes cibleront les médicaments protégés par des brevets. De fait, Sandoz, qui a repris son indépendance de Novartis en octobre 2023 et qui est spécialisée dans les génériques et les biosimilaires, ne devrait pas être concerné.

Pour sa part, le sous-traitant pharmaceutique Lonza, qui dispose de plusieurs sites de production aux Etats-Unis, indique attendre davantage de détails. «Nous continuons à étendre notre présence aux Etats-Unis, avec un investissement d'environ 500 millions de francs dans la construction de notre site de Vacaville (Calif-



Le campus Novartis à Bâle. (17 MARS 2021/EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

Le président américain a indiqué que les taxes cibleraient les médicaments protégés par des brevets

forme). De plus, nous sommes en train de construire une grande usine pour un client dédié à Portsmouth (New Hampshire), qui devrait créer jusqu'à 300 nouveaux emplois», indique l'entreprise, qui ajoute ne s'attendre à «aucun impact financier significatif des mises à jour anticipées de la politique commerciale américaine sur l'exercice 2025».

Ces nouveaux droits de douane soulèvent cependant des questions autour des PME du secteur, qui n'ont souvent pas les moyens

de construire un site de production aux Etats-Unis. Une telle mesure pourrait également pousser des sociétés en croissance à poursuivre leur développement outre-Atlantique.

A Genève, le spécialiste de l'immunologie OM Pharma fait partie des sociétés qui visaient une implantation aux Etats-Unis avant le début de la guerre commerciale lancée par Donald Trump. Des plans qui n'ont pas changé. «L'entrée sur le marché américain – prévue à partir de 2030 – est avant tout

conditionnée par les résultats scientifiques. A ce stade, les annonces autour des droits de douane ne modifient donc pas notre calendrier. Aujourd'hui, nos principaux médicaments – les lysats bactériens – sont entièrement fabriqués à Meyrin. A terme, un scénario pourrait inclure une production complémentaire aux Etats-Unis, tout en maintenant notre ancrage industriel à Genève», détaille Roch Ogier, directeur général de l'entreprise qui emploie plus de 400 personnes.

COMMENTAIRE

Donald Trump donne un coup de pied dans l'écosystème pharmaceutique

Depuis des mois, Donald Trump menaçait d'appliquer des droits de douane sur les produits pharmaceutiques. Lors des annonces de la Maison-Blanche, le 2 avril, sur les droits de douane «réciproques», cette industrie était restée épargnée, sans pour autant que le président américain ne renonce à son idée. Un premier pas a été franchi lors des négociations douanières avec l'Union européenne qui ont abouti le 29 juillet à la mise en place de taxes à hauteur de 15% sur les exportations européennes. Des droits de douane incluant les produits pharmaceutiques.

Désormais, si l'on en croit la publication de Donald Trump sur son réseau Truth Social cette nuit, c'est l'ensemble du secteur à l'échelle mondiale qui sera concerné dès le 1er octobre.

Certes, l'annonce semble ne porter que sur les médicaments protégés par des brevets, ce qui exclurait donc les génériques et les biosimilaires. Le 1er août, malgré le choc de l'annonce de taxes à hauteur de 39% visant la Suisse, on pouvait encore se raccrocher

à l'idée que l'industrie pharmaceutique helvétique restait épargnée.

Aujourd'hui, on pourrait chercher à voir le positif dans le flou qui entoure l'annonce de Donald Trump. Les deux géants bâlois Roche et Novartis semblent pouvoir échapper à ces nouvelles taxes douanières car ils ont construit des usines dans ce pays. Mais le message envoyé ce jour par le président américain, c'est qu'il reste déterminé à mettre son projet à exécution, quitte à ébranler un écosystème complexe, et vital, bien au-delà des considérations économiques.

Pour la Suisse, l'industrie pharmaceutique représente un moteur économique central. Comme le rappelait récemment le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ), il a correspondu à un tiers de la croissance réelle du PIB entre 2008 et 2018. «Aucun autre secteur n'atteint des valeurs comparables», souligne l'institut.

Si Roche, Novartis et d'autres poids lourds peuvent passer entre les mailles du filet grâce à leurs investissements aux Etats-

Unis, ils s'apparentent à des séquoias qui cachent la prairie. Dans leur ombre vivent une multitude d'entreprises de taille plus modeste et de jeunes pousses qui participent à la richesse de l'écosystème suisse des sciences de la vie. Des sociétés qui ne peuvent pas compter sur la construction d'une usine aux Etats-Unis pour échapper à ces droits de douane.

Et quand bien même certaines le pourraient, l'échelle de ces taxes menace de bouleverser un secteur qui, par nature, est très internationalisé. Un choc qui les toucherait donc par ricochet. Les investissements consentis par les géants de l'industrie pharmaceutique sur le sol américain posent aussi la question d'une délocalisation des activités de production et de recherche outre-Atlantique, ce qui affaiblirait la place suisse.

Reste encore la question des baisses de prix des médicaments qui, elle, touche directement Roche et Novartis et dont la date limite posée par Donald Trump est prévue dans les prochains jours. ■ E. M.-V.

«Pour les start-up ou même scale-up en développement qui n'ont pas encore de produits sur le marché, comme celles que nous accueillons dans notre écosystème, ces droits de douane n'auront pas d'impact important», estime Nasri Nahas, directeur général du Biopôle, le campus vaudois dédié aux sciences de la vie. Il

«Cela fait des semaines que nous alertons sur les risques et nous constatons que nous n'avions pas tort d'être pessimistes»

MICHÈLE SIERRO, PORTE-PAROLE D'INTERPHARMA

se montre plus mesuré, en revanche, sur la question de savoir si les investissements consentis aux Etats-Unis par les poids lourds pharmaceutiques peuvent entraîner une réduction des soutiens accordés à ces sociétés. «Les grandes entreprises du secteur n'aiment pas le changement. Toute instabilité peut freiner leurs investissements. Mais en investissant dans des écosystèmes comme le nôtre, elles misent sur l'innovation à venir. De ce point de vue, elles peuvent être plus enclines à financer l'innovation et acquérir de nouvelles molécules ou technologies pour renforcer leurs pipelines. Ces deux aspects cohabitent.»

Quelques jours pour faire baisser les prix

Si la nouvelle, et le flou qui l'entoure, ne provoque pas de panique, ces nouveaux droits de douane ne sont qu'un des épingleux dossiers qui concernent l'industrie pharmaceutique. Donald Trump a donné à 17 grands laboratoires pharmaceutiques, dont Roche (par le biais de sa filiale américaine Genentech) et Novartis, jusqu'au 29 septembre pour proposer des mesures destinées à faire baisser les prix de leurs médicaments aux Etats-Unis. Un ultimatum accompagné de menaces de rétorsion qui n'ont pas encore été détaillées.

«Cela fait des semaines que nous alertons sur les risques et nous constatons que nous n'avions pas tort d'être pessimistes, relève Michèle Sierro, porte-parole d'Interpharma (une des faïtières du secteur) pour la Suisse romande. Les décisions de Donald Trump sur les droits de douane, nous devons composer avec. En revanche, l'attention doit se porter selon nous sur les conditions-cadres. Il faut réfléchir à quelle place on souhaite donner à la pharma et prendre les décisions appropriées pour que la Suisse reste attractive pour la branche.» ■

Wenn zwei sich streiten, leidet die Schweiz

Als Antwort auf die US-Zölle reguliert China die Ausfuhr seltener Erden strenger. Das trifft auch Schweizer Firmen. Von Simon Marti

Manchmal trifft der Zollhammer des US-Präsidenten die Schweiz direkt. 39 Prozent betragen die Zölle auf Ausfuhren in die USA, so hat es das Weisse Haus verfügt. Für die Pharmabranche könnte es noch dicker kommen: Donald Trump kündigte diese Woche an, Medikamente mit 100 Prozent Zoll zu belegen.

Andere Manöver Washingtons wirken verzögert, quasi über Umwege. Schmerhaft sind sie dennoch. Im April eskalierte der Handelskonflikt zwischen den USA und China. In der Folge zog Peking ein rigides Regime zur Kontrolle der Ausfuhr von seltenen Erden auf. Diese sind entscheidend für die Herstellung vieler Hightech-Produkte. Neodym zum Beispiel ist in starken Magneten enthalten, die etwa in Elektromotoren oder in der Medizinaltechnik verbaut werden.

China dominiert den Weltmarkt für etliche solcher Materialien. Entsprechend verletzlich sind westliche Firmen, wenn der Nachschub plötzlich versiegt. Das gilt auch für Schweizer Betriebe. Die

Klagen aus der Wirtschaft, wonach es schwierig, ja manchmal schier unmöglich sei, die nötigen Exportlizenzen zu ergattern, reissen nicht ab. Und sie beschäftigen nun die Politik. Elisabeth Schneider-Schneiter ist Nationalrätin und Vorstandsmitglied des Wirtschaftsdachverbandes Economiesuisse. «Ich erlebe Firmen, die schier verzweifeln an den Schikanen, die sie derzeit beim Import von Gütern aus China erleben», sagt die Mitte-Politikerin.

Die erste Anlaufstelle für solche Firmen ist oft der Verband der Tech-Industrie Swissmem. «Wir haben regelmässig Anfragen von Firmen mit Beschaffungsproblemen von Rohstoffen und Komponenten aus China», sagt Jean-Philippe Kohl, Vizedirektor und Leiter Wirtschaftspolitik bei Swissmem. «Das ist der Kollateralschaden des Handelsstreits zwischen China und den USA», so Kohl. Meist gehe es dabei um seltene Erden, aber nicht nur: «Jüngst haben wir eine Anfrage zu Titan erhalten», sagt er.

Das Staatssekretariat für Wirtschaft (Seco) erklärt auf Anfrage, dass beim Bund zwar «sporadisch» Anfragen von Firmen wegen Lieferproblemen aus China eingingen, sich die Situation aber inzwischen entspannt habe.

Eine von Swissmem im August durchgeföhrte Umfrage zeichnet ein anderes Bild. 385 Firmen nahmen daran teil. Dutzende Betriebe bezeichnen darin die erschwerte Beschaffung von Vorprodukten oder Komponenten, die kritische Rohstoffe wie seltene Erden enthalten, als «erhebliche» oder «starke» Belastung. «Das Problem stellt sich nicht flächendeckend, aber die Gefahr ist latent und verschwindet nicht von heute auf morgen», sagt Jean-Philippe Kohl. Man müsse davon ausgehen, dass die Problematik anhalte und immer wieder Unternehmen bei Beschaffungen in China auflaufen würden.

Manche Firmen verfügten noch über Lagerbestände für mehrere Monate, so der Swissmem-Vizedirektor. «Sind die aber erst einmal aufge-

braucht, dann gute Nacht.» Dann werde es für manche Betriebe rasch existentiell.

Der Bund will das Thema bei den laufenden Verhandlungen mit China zur Aktualisierung des Freihandelsabkommens aufbringen. Man setze sich für die Aufnahme zusätzlicher Bestimmungen ein, etwa «im Bereich der Exportbeschränkungen», schreibt das Seco. Der Ausgang dieser Gespräche ist freilich offen.

Derweil macht das Parlament Druck. Gegen den Willen des Bundesrates hat der Nationalrat letzte Woche eine Motion angenommen, die verlangt, beim Abschluss oder bei der Nachverhandlung von Freihandelsabkommen die Versorgung mit strategischen Rohstoffen zu regeln. «Als das Freihandelsabkommen mit China 2014 unterzeichnet wurde, war dies schlicht kein Thema», sagt Nationalrätin Schneider-Schneiter. Immerhin finde nun ein Umdenken statt. Für jene Betriebe, die derzeit händleringend Nachschub suchen, kommt diese Debatte reichlich spät.



Viele wollen den Dichtestress angehen: Menschenmassen an einem Samstag an der Bahnhofstrasse in Zürich. Foto: Urs Jaudas

**Armin Müller
und Simon Schmid**

Die Debatte über die Zuwanderung läuft heiß. Über 100 Rednerinnen und Redner haben sich diese Woche im Nationalrat zur 10-Millionen-Initiative zu Wort gemeldet, als diese beraten wurde. Die SVP-Initiative will das Bevölkerungswachstum mit einer fixen Zahl in der Verfassung begrenzen. Überschreitet die Einwohnerzahl vor 2050 die 10-Millionen-Grenze, muss der Bundesrat die Personenfreizügigkeit mit der EU kündigen. Schon in 16 Jahren werden laut dem Hauptzenario des Bundes 10 Millionen Menschen in der Schweiz leben.

Die Zuwanderung wird zunehmend als Belastung wahrgenommen. Das Stichwort heisst Dichtestress: Wohnungsnot, Staus, überfüllte Züge, Zersiedelung, steigende Immobilienpreise und eine kulturelle Entfremdung werden beklagt.

Eine Beschränkung der Zuwanderung stößt deshalb von links bis rechts auf Sympathien. Doch die mit der Initiative verbundene Aufklärung der Personenfreizügigkeit mit der EU bereitet der Wirtschaft Sorgen.

Landet die Schweiz ohne EU-Deal im Abseits? «Ein Schauermärchen»

Filippo Leutenegger Er lehnt zwar die 10-Millionen-Initiative der SVP ab, möchte den Familiennachzug aus der EU aber erschweren: Der Präsident der Zürcher FDP im Gespräch über Zuwanderung.

Die Quantität ist das Problem, nicht die Qualität? Es gibt bei der Qualität auch problematische Aspekte, etwa bei Flüchtlingen mit hoher Kriminalität. Auch im Rahmen der Personenfreizügigkeit wandern neben vielen Hochqualifizierten auch schlecht qualifizierte Arbeitskräfte in Tieflohnbranchen ein.

Zuwanderer besetzt oder durch Abwerbungen bei anderen Unternehmen, welche diese neuen Lücken wiederum durch Zuwanderung schliessen.

Ein Förderstopp würde die Zuwanderung direkt bremsen. Wirtschaftsverbände warnen, dies könnte Investitionen und Innovationen besonders in den zukunftsrichtigen Branchen gefährden.

2 Unternehmenssteuern erhöhen Tiefe Unternehmenssteuern tragen zur Standortattraktivität bei und haben den Zug zu ausländischen Firmen stark gefördert. Steuernsenkungen haben bedeutende Beschäftigungswirkungen, wie Untersuchungen zeigen. Entsprechend würden Steuererhöhungen die Beschäftigung negativ beeinflussen und so die Zuwanderung bremsen.

Die Wirtschaftsverbände wären vor negativen Folgen. Tiefe Steuern seien ein entscheidender Standortvorteil, der Nachteile der Schweiz – hohe Kosten, starker Franken, kleiner Binnenmarkt – kompensiere. Steuererhöhungen könnten zur Abwanderung von Unternehmen, Ver-

ansiedlungen werden oft mit dem Ziel der Arbeitsplatzschaffung gefördert. Die neuen Stellen werden hauptsächlich durch

Manche Gastronomie-Angestellte sprechen weder Deutsch noch Englisch. Der Familiennachzug belastet auch die Sozialversicherung. Kann ein Land nur hoch qualifizierte Zuwanderer zulassen? Dann gibt es zwar sehr viele IT-Ingenieure, aber keinen, der im Restaurant das Essen servieren kann.

Am Schluss muss es einen Konsens in der Gesellschaft geben, wie viel Zuwanderung wir wollen. Da droht es in meiner Wahrnehmung zu kippen. Mit den neuen EU-Verträgen würde die Zuwanderung über einen erweiterten Familiennachzug noch zunehmen, ohne eigene Steuerungsmöglichkeiten. Zum Beispiel mit längeren Wartefristen oder mit dem Zugang zur Arbeitslosenversicherung.

theoretisch die Zuwanderung beeinflussen kann. Das habe aber negative Auswirkungen auf die Konjunktur, die Lohn- und Preisentwicklung und die Arbeitslosigkeit.

Jost hält dennoch an seinem Urteil fest. Und er regt an, dass die Nationalbank ihre aktuelle Politik der Nullzinsen überdenken sollte. «Ein höherer Leitzins würde die Wohlstandsentwicklung nicht gross beeinflussen. Aber die Zuwanderungsrate wären etwas tiefer.»

Bremswirkung:

4 Inländervorrang für Wohnungssuchende

Die hohe Zuwanderung wird mitverantwortlich gemacht für Wohnungsnott und steigende Mieten. Die SVP des Kantons Zürich möchte mit einer Initiative die Vermieter verpflichten, bei der Vergabe von Mietwohnungen Inländer zu bevorzugen. Die FDP Zürich lancierte die Idee eines Einheimischenbonus. Wenn in einer Gemeinde Wohnraum geschaffen wird, soll ein Teil für Einheimische reserviert werden können. Im Kanton Zug haben die Gemeindeversammlungen von Cham, Risch oder Hünenberg entsprechende Vor-

schlägen der Jungen Mitte Zug zugestimmt.

Wer keine Wohnung in vernünftiger Nähe des Arbeitsplatzes findet, würde abgeschreckt. Aber die Wirkung auf die Zuwanderung ist kaum abzuschätzen und von den konkreten Ausgestaltung der Massnahme abhängig.

Rechtlich ist sie höchst umstritten, je nach Ausgestaltung

wäre sie auch nicht mit der Personenfreizügigkeit vereinbar.

Bremswirkung:

5 Das inländische Potenzial aktivieren

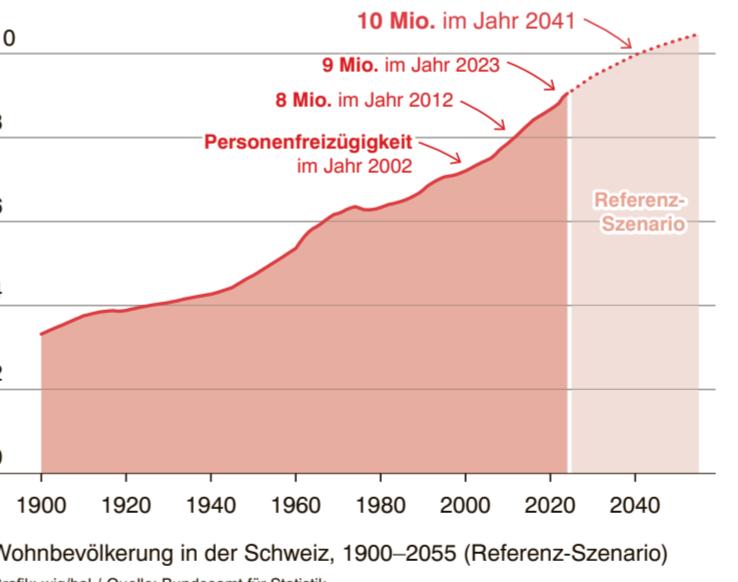
Je besser es gelingt, die bereits in der Schweiz lebenden Menschen in den Arbeitsmarkt zu integrieren, desto geringer ist die Notwendigkeit, Personal im Ausland zu rekrutieren. Der Bund

sollte deshalb Vollzeit fördern und Teilzeit weniger attraktiv machen, etwa über Steuererleichterungen für Vollzeiter und billigere Kinderbetreuung.

Allerdings könnten hohe Mindestlöhne in der Schweiz den Anreiz zur Zuwanderung sogar verstärken und zum Bumerang werden. Denn hohe Mindestlöhne machen das Land für Zuwanderer noch attraktiver. Gleichzeitig sind schlecht qualifizierte Einheimische zu hohen Mindestlöhnen nicht mehr konkurrenzfähig und werden verdrängt.

Bremswirkung:

2041 wird die 10-Millionen-Schwelle überschritten



Grafik: wig/bal / Quelle: Bundesamt für Statistik

versucht seit 2011 mit der Fachkräfteinitiative, die Erwerbsbeteiligung von Älteren und von Frauen zu erhöhen, zum Beispiel durch den Ausbau von Kindergartenplätzen. Durch die Förderung von Ausbildungen in Mangelberufen sollen mehr inländische Personen für qualifizierte Tätigkeiten befähigt werden. Ebenfalls in diesem Kontext zu nennen ist die Abschaffung der steuerlichen Heiratsstrafe.

zum Beispiel 80 Prozent und Frau 60 Prozent. Früher arbeitete der Mann oft 100, die Frau aber 0 Prozent. Das inländische Arbeitsangebot könnte gar zurückgehen. Ein Steuerbonus für Vollzeiter würde zwar dazu führen, dass mehr Personen ihr Pensum auf 100 Prozent aufstocken. Aber die Massnahmen wäre ineffizient, weil auch alle den Bonus kasieren würden, die schon heute 100 Prozent arbeiten.

Bremswirkung:

7 Rentenalter erhöhen

Die geburten schwachen Jahrgänge, die ins Erwerbsleben eintreten, könnten die Lücken der Babyboomer nicht füllen. Das treibt die Zuwanderung. Wenn alle ein oder zwei Jahre länger arbeiten, müssen die Arbeitgeber deutlich weniger Lücken füllen.

Das stark überproportionale Wachstum ist wohl nicht allein durch neue Aufgaben bedingt. Aber wie viel tatsächlich «unnötiges» Wachstum ist, bleibt umstritten.

Bremswirkung:

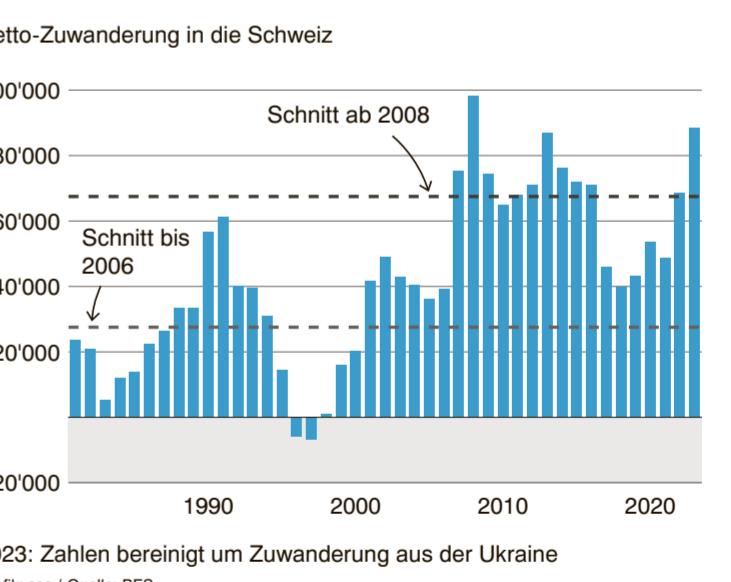
8 Mindestlöhne einführen oder erhöhen

Gewerkschaften und linke Parteien argumentieren, Mindestlöhne würden für Unternehmen den Anreiz reduzieren, in Tieflohnbranchen auf billigere Arbeitskräfte aus dem Ausland zurückzugreifen, anstatt in die Produktivität und die Löhne der inländischen Belegschaft zu investieren. Dies würde den Zuwanderungsdruck verringern.

Allerdings könnten hohe Mindestlöhne in der Schweiz den Anreiz zur Zuwanderung sogar verstärken und zum Bumerang werden. Denn hohe Mindestlöhne machen das Land für Zuwanderer noch attraktiver. Gleichzeitig sind schlecht qualifizierte Einheimische zu hohen Mindestlöhnen nicht mehr konkurrenzfähig und werden verdrängt.

Bremswirkung:

Die Zuwanderung schwankt – auf höherem Niveau als früher



Grafik: ssc / Quelle: BFS

9 Stellenwachstum in der Verwaltung begrenzen

Der Staat selbst sei ein wesentlicher Treiber der Zuwanderung, argumentieren die Denkfabrik Avenir Suisse und der Wirtschaftsdachverband Economesuisse. Die Beschäftigung wächst im öffentlichen Sektor deutlich stärker als in der Privatwirtschaft. In 20 Jahren stieg die Zahl der Beschäftigten in der öffentlichen Verwaltung um rund 60'000 Personen. Dieses «Absaugen» von inländischem Personal reisse Lücken, die Privatunternehmen oft nur durch die Rekrutierung aus dem Ausland füllen könnten. Das Stellenwachstum beim Staat sei deshalb zu reduzieren. Die Bürgerlichen haben in verschiedenen Kantonen Volksbegehren lanciert.

Ein vom Bundesamt für Sozialversicherungen in Auftrag gegebene Studie des Instituts Ecoplan kam zum Schluss, dass eine Erhöhung des Rentenalters die Zuwanderung bis zu 23 Prozent senken könnte. Der Effekt wäre also erheblich.

Eine vom Bundesamt für Sozialversicherungen in Auftrag gegebene Studie des Instituts Ecoplan kam zum Schluss, dass eine Erhöhung des Rentenalters die Zuwanderung bis zu 23 Prozent senken könnte. Der Effekt wäre also erheblich.

Bremswirkung:

10 Schutzklausel aktivieren

Die Schweiz und die EU haben eine Schutzklausel im Freitätigkeitsabkommen ausgehandelt. Sie soll es ermöglichen, bei Vorfällen «ernsthafte soziale oder wirtschaftliche Probleme», die durch die Zuwanderung verursacht werden, einsetzung und temporär Massnahmen zur Begrenzung zu ergreifen.

Die Aktivierung der Klausel wäre an definierte Indikatoren gekoppelt, zum Beispiel starker Anstieg der Nettozuwanderung, deutliche Zunahme der Arbeitslosen oder der Sozialhilfequote unter EU-Staatsangehörigen.

Werden die Schwellenwerte überschritten, könnte der Bundesrat die Wiedereinführung von Kontingenten oder einen Inländervorrang bei der Stellenbesetzung beschließen.

Die Nachteile und Risiken liegen in der praktischen Umsetzung. Die Hürden für eine Aktivierung der Klausel werden hoch sein. Und wenn die Arbeitslosigkeit stark ansteigt, geht die Zuwanderung sowieso zurück.

Bremswirkung:

Viele der vorgeschlagenen Massnahmen würden das Wachstum der Wirtschaft beeinträchtigen. Sie würden den Einwanderungsdruck, aber auch den Wohlstand senken. Dieser Zielkonflikt führt in jedem Fall zu Unmut.

Sollten sich tatsächlich Mehrheiten für Massnahmen finden, die das Wirtschaftswachstum bremsen, stünde die Politik in der Schweiz vor heiklen Fragen. Niemand weiß, ab wann eine Schwächung der Standortattraktivität in eine Abwärtsspirale führt. Es wäre ein einzigartiges Experiment in einem Land, von dessen Problemen andere Länder nur träumen können.

Landet die Schweiz ohne EU-Deal im Abseits? «Ein Schauermärchen»

Filippo Leutenegger Er lehnt zwar die 10-Millionen-Initiative der SVP ab, möchte den Familiennachzug aus der EU aber erschweren: Der Präsident der Zürcher FDP im Gespräch über Zuwanderung.

Die Quantität ist das Problem, nicht die Qualität? Es gibt bei der Qualität auch problematische Aspekte, etwa bei Flüchtlingen mit hoher Kriminalität. Auch im Rahmen der Personenfreizügigkeit wandern neben vielen Hochqualifizierten auch schlecht qualifizierte Arbeitskräfte in Tieflohnbranchen ein.

Für mich ist das nicht die richtige Lösung. Würde die Initiative angenommen, bestünde die Gefahr, dass die Schweiz die bilateralen Verträge kündigen müsste. Wie wollen Sie die Zuwanderung dann beschränken? Es gibt kein Patentzept. Wichtig ist, dass die Schweiz die Bilateralen I und II behält, aber die neuen Verträge mit einer institutionellen Anbindung an die EU nicht annimmt, denn sie würden Souveränität und direkte Demokratie schwächen und weitere Anreize für die Zuwanderung beinhalten. Darüber hinaus sollte die Schweiz die Kriterien für den Familiennachzug überdenken. Zum Beispiel mit längeren Wartefristen oder mit dem Zugang zur Arbeitslosenversicherung.

Aber die Änderungen beim Familiennachzug verändern die Zuwanderung nur marginal. Das sehe ich anders. Wichtig ist, dass die Schweiz in diesem Bereich künftig eigenständig entscheiden kann. Die neuen EU-Verträge würden dieser Freiheit im Weg stehen.

Auch die Bilateralen III verändern nur marginal den Familiennachzug. Da bin ich anderer Meinung. Mit den neuen Verträgen würde der Familiennachzug sogar ausgeweitet. Die Sogwirkung ist nicht zu unterschätzen.

Der Hauptgrund für diese Sogwirkung ist die Wirtschaft. Die 10-Millionen-Initiative der SVP ist «für mich nicht die richtige Lösung», sagt der Zürcher FDP-Politiker Filippo Leutenegger. Foto: Silas Zindel

Sie wächst sehr dynamisch und schafft viele Stellen. Wirtschaftswachstum allein ist nichts alles. Es muss auch der Pro-Kopf-Wohlstand steigen. In den letzten zwei Jahren war dies leider nicht der Fall, er sank sogar. **Muss man das Stellenwachstum drosseln, um die Zuwanderung zu senken?** Das ist eine seltsame Frage. Und Sie drücken sich um eine Antwort. Ich sage klar, dass es keine neuen Verträge braucht mit einer quasi automatischen EU-Rechtsübernahme. Ein unwiderruflicher Akt. Es geht bei diesen Verträgen ja nicht nur um die Zuwanderung, sondern um das Hauptproblem der institutionellen Bindung an die EU.

Manövriert sich die Schweiz ohne die neuen EU-Verträge nicht ins Abseits? Das ist ein Schauermärchen, das seit Jahrzehnten erzählt wird, aber nicht stimmt. Als der EWR 1992 abgelehnt wurde, befürchtete man den Niedergang der Schweizer Wirtschaft. Noch vor dem neuen Jahrtausend waren dann die Bilateralen unter Dach und Fach. Ebenso gab es nach der Annahme der Alpeninitiative verbale Prügel, weil das Landvertragsabkommen verletzt wurde. Ähnlich wurde argumentiert, als der Bundesrat 2021 das Rahmenabkommen beiderigte. Auch da hat sich gezeigt, dass die EU nach einer Pause wieder zu Verhandlungen mit der Schweiz bereit war.

Die Bilateralen III sind das Ergebnis davon. Glauben Sie wirklich, dass die Schweiz Nein sagen kann und ein paar Jahre später einen noch besseren Deal bekommt? Es geht nicht nur um einen besseren Deal, sondern darum, dass die Schweiz bei Volksentscheidungen souverän bleibt.

Also lieber keinen Deal als diesen Deal. Ja, zunächst würde es für die Schweiz wohl Habe geben, aber dann wird sich die EU wieder mit uns an einen Tisch setzen. Die Schweiz ist aus ihrer Sicht nicht ganz unbedeutend. Ich bin sicher, dass ein besserer Deal möglich ist.

Simon Schmid

LinkedIn veut entraîner son IA avec nos données: comment y échapper

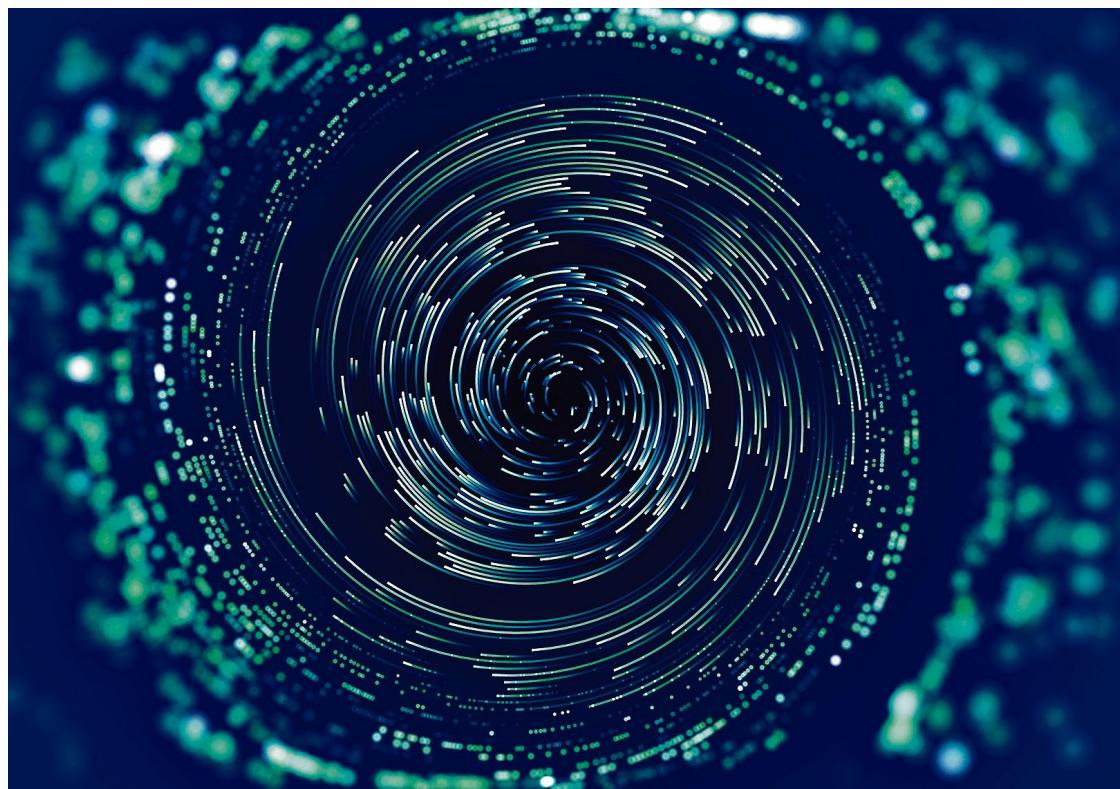
TECHNOLOGIE Le réseau social professionnel appartenant à Microsoft imite Facebook, X et ChatGPT en utilisant par défaut nos informations pour son intelligence artificielle. Il est fortement recommandé d'empêcher la plateforme d'agir ainsi

ANOUCH SEYTAGHIA

Ce n'était qu'une question de temps. Ces derniers mois, ChatGPT, X, Instagram ou encore Facebook ont discrètement commencé à utiliser nos données personnelles pour entraîner leurs services d'intelligence artificielle (IA). La plupart du temps, ces plateformes donnaient un délai de quelques jours à leurs clients pour agir. S'ils ne faisaient rien, leurs informations personnelles étaient ensuite automatiquement avalées pour nourrir les modèles de langage des géants de la technologie. Jusqu'à présent, LinkedIn s'était abstenu d'agir ainsi. Mais ce n'est désormais plus le cas.

Ainsi, depuis quelques jours, les utilisateurs du réseau professionnel appartenant à Microsoft voient parfois une notification apparaître sur leur application. La plateforme a aussi envoyé un e-mail d'avertissement sobrement intitulé «Mises à jour de nos conditions générales et de notre utilisation des données». Il vaut la peine de le lire, car les changements seront importants. «À compter du 3 novembre 2025, nous utiliserons également les données des membres de votre région pour optimiser l'intelligence artificielle générative, qui améliore votre expérience et qui permet de mieux connecter nos membres à des opportunités», écrit LinkedIn, affirmant que cette IA «peut aider les recruteurs à mieux vous trouver, à vous contacter plus facilement ainsi qu'assister les membres lors de la création de contenu comme les mises à jour de profil et la rédaction de messages ou de posts».

Les informations récoltées sont vastes, analyse François Charlet, juriste et spécialiste de la protection des données: «LinkedIn utilisera les données dites «publiques» de ses membres pour entraîner ses modèles d'IA générative, incluant: les profils, publications, commentaires, CV enregistrés, recommanda-



(AMIAK/ISTOCKPHOTO/VIA GETTYIMAGES)

tions de compétences, activités de recherche d'emploi, échanges dans les groupes et avec les recruteurs, ainsi que les interactions avec l'IA de LinkedIn elle-même. Les messages privés sont explicitement exclus de cette collecte.»

Attention, poursuit le spécialiste, «même si LinkedIn parle de données publiques, il s'agit de données personnelles soumises à la loi sur la protection des données. L'objectif déclaré est d'améliorer l'expérience utilisateur en optimisant les fonctions de recherche d'emploi, découverte d'opportunités et aide à la rédaction de posts ou messages».

Par défaut

Si l'utilisateur ne fait rien, ses données seront aspirées: c'est le principe de l'*opt-out*, l'inverse de l'*opt-in*, selon lequel le consentement est explicitement demandé. Pourquoi LinkedIn, comme les autres plateformes, agit de manière aussi cavalière? «Pour l'*opt-out*, LinkedIn justifie ce choix en invoquant l'*«intérêt légitime»*, l'une des six bases juridiques du Règlement

général sur la protection des données (RGPD) qui permet de traiter des données personnelles sans consentement explicite, sous réserve que l'intérêt soit licite et proportionné, répond François Charlet. Cette approche évite à LinkedIn l'obligation d'obtenir un consentement actif de chaque utilisateur. A mon avis, cette stratégie maximise probablement le nombre d'utilisateurs dont les données seront effectivement utilisées, car l'inertie fait que beaucoup d'utilisateurs ne prendront pas l'initiative de modifier leurs paramètres.»

Or il est recommandé d'empêcher LinkedIn d'aspire nos données, pour éviter par exemple qu'elles ne soient accidentellement «recrachées» à d'autres utilisateurs. Pour cela, il faut cliquer sur la partie «préférences et confidentialité» de son compte, puis sur «confidentialité des données», puis sur «données pour l'amélioration de l'IA générative» et décocher la case.

Selon François Charlet, la décision de LinkedIn était largement prévisible pour deux raisons. «La

plateforme avait déjà mis en place cette politique aux États-Unis il y a un an, prévenant que cela s'étendrait prochainement à l'Europe. De plus, LinkedIn rejoint le mouvement des plateformes qui exploitent les données des utilisateurs pour développer des IA génératives, suivant une tendance industrielle établie.»

Il faut agir, et partout

On se souvient ainsi que Meta, qui possède notamment Facebook, Instagram et WhatsApp, avait déjàagi ainsi dès le 27 mai 2025, invoquant l'intérêt légitime et utilisant l'*opt-out*. «X, TikTok, YouTube et Snapchat utilisent tous des modalités similaires d'exploitation des données pour l'IA, généralement avec des systèmes d'*opt-out*. LinkedIn suit les pratiques standards de l'industrie, ni meilleure ni pire que ses principaux concurrents», poursuit François Charlet. Et dans tous les cas, pour toutes les plateformes, il est recommandé d'agir pour éviter que ses données personnelles ne soient exploitées. ■

Les Alémaniques imposent la fin de la valeur locative aux Romands

Réforme fiscale L'abolition de cet impôt a été plébiscitée outre-Sarine, mais pas chez nous. Les propriétaires verront leur imposition revue de A à Z.

Delphine Gasche
Correspondante parlementaire

L'heure de la révolution a sonné pour les propriétaires. Le peuple a accepté, dimanche, de supprimer la valeur locative. Les propriétaires verront leur imposition complètement revue et leur douloureuse vraisemblablement baisser. La valeur locative est un revenu théorique. Elle correspond au loyer qu'ils devraient encaisser s'ils louaient leur logement.

Le camp bourgeois et le lobby des propriétaires tentent depuis des décennies de l'abolir. La quatrième tentative est finalement la bonne. Avec un score qui étonne autant les partisans de la réforme que ses opposants. Plus de 57% des votants ont accepté le projet. Il avait pourtant perdu du terrain au fil des sondages, à tel point qu'on le prédisait enterré.

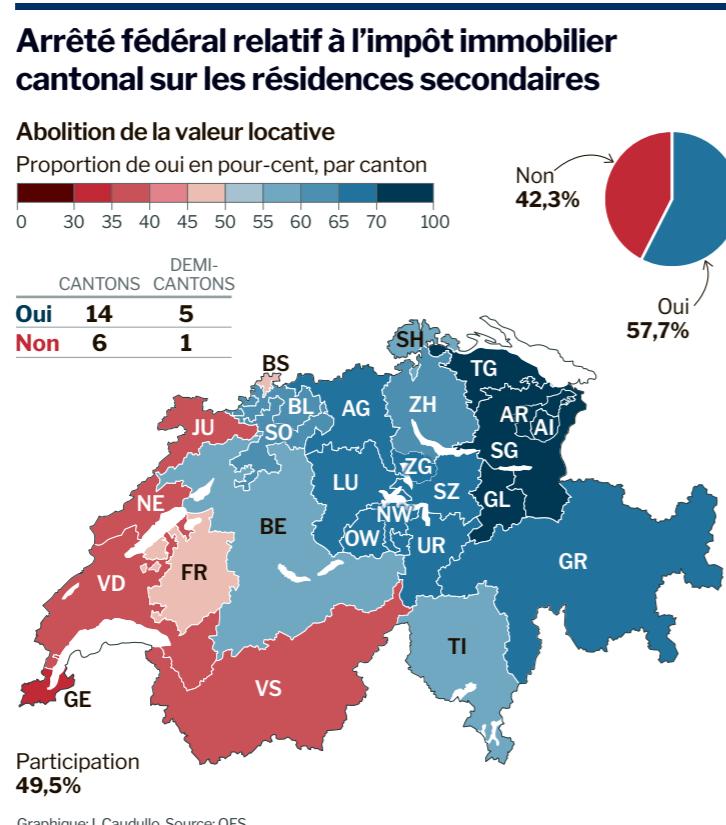
«Cette fois-ci, on a proposé un système très correct, rappelle Philipp Matthias Breyg, président du Centre, en guise d'explication. On a supprimé la valeur locative, qui constitue une véritable punition pour les propriétaires, mais également toutes les déductions possibles.» Les propriétaires ne pourront plus soustraire de leurs impôts leurs dettes hypothécaires ni les frais d'entretien. Ces déductions ont été introduites pour limiter l'impact négatif de la valeur locative.

Nouvelle taxe sur les résidences secondaires

Pour contrebalancer les pertes fiscales dans les caisses publiques, un nouvel impôt sur les résidences secondaires pourrait être mis en place par les cantons. Un impôt plus juste, aux yeux de Philipp Matthias Breyg, qui se dit prêt à faire campagne pour son introduction dans son canton, le Valais. «J'ai discuté avec des propriétaires de maisons de vacances, et ils sont prêts à payer une taxe supplémentaire. Un tel impôt a toutes les chances d'être introduit.»

Gregor Rutz, président de l'Association suisse des propriétaires fonciers, relève lui que le résultat très clair du jour démontre un compromis réussi. «Les jeunes locataires (ndlr: qui pourront continuer à déduire une partie de leurs dettes pendant dix ans) et les propriétaires traités, qui ont remboursé leurs dettes, seront favorisés. Et, surtout, l'endettement des ménages baissera.»

La Suisse enregistre l'un des end dettements privés les plus grands dans le monde. Il s'élève à 125% de son PIB. Car le système encourage l'endettement, critique le conseiller national.



«On a supprimé des recettes fiscales sans dire comment on allait les remplacer. On a donc ouvert une boîte de Pandore.»

Céline Weber
Conseillère nationale (PVL/VD)

«Il est plus intéressant d'avoir des dettes que de les rembourser. Beaucoup de personnes pourraient les solder, mais elles ne le font pas. Ce haut niveau d'endettement peut devenir un problème en cas de crise économique.»

Douce froide pour les opposants

Alors que les opposants à la valeur locative fêtent gairement leur révolution sous le lustre et les dorures d'une salle Empire, l'ambiance est tout autre dans le camp opposé. Dès les premiers résultats, c'est la douche froide pour la gauche, réunie dans un restaurant épuré de style industriel. «Près de 70% de non en Argovie», répète, incrédule, Eva Herzog (PS/BS). Les socialistes s'attendaient à un combat rude,

mais pas à se prendre une raclée. «On pensait que ce serait plus serré», souffle Samuel Bendahan, coprésident du groupe parlementaire, qui reconnaît avoir peut-être été biaisé par son lieu de campagne. «J'ai beaucoup parlé avec les Romands. Et on a été très bons en Suisse romande.»

Les cantons romands, Genève et Vaud en tête, rejettent en effet la réforme à plus de 60%, à l'exception de Fribourg qui est plus timoré avec 50,8% de non. Seul Bâle-Ville se range dans le camp des opposants outre-Sarine. Le reste de la carte se pare de vert. Et même de vert foncé avec des pics à plus de 70% de oui dans les deux Appenzel, Glaris, Saint-Gall et Thurgovie. Même le Tessin et les Grisons approuvent largement le projet, alors que la Conférence gouvernementale des cantons alpins a appelé à le rejeter.

Gregor Rutz analyse ce Rösti-graben par une valeur locative beaucoup plus basse côté romand. «Si un impôt est indolore, il n'y a pas de pression pour le supprimer. Les Romands n'ont probablement pas compris que cet impôt va augmenter à l'avenir», explique-t-il en référence à un jugement du Tribunal fédéral sur la valeur locative zurichoise. Le Canton n'a plus adapté cet impôt depuis 2009. Il a été repris par la Cour et a dû annoncer, dans la foulée, une hausse d'environ 10% de la valeur locative.

Céline Weber (PVL/VD), qui a fait campagne contre la réforme, explique ce fossé principalement par les implications pour le domaine de la construction. «Côté romand, on craint beaucoup plus le travail au noir, car les artisans français sont bien meilleur marché que les allemands.» C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a poussé beaucoup de sections bourgeoises romandes à faire

sécession et à s'opposer à la réforme.

Pas avant 2028

Au terme de cette campagne, une inconnue reste. La Confédération a estimé les pertes fiscales à 1,7 milliard de francs. Faudra-t-il augmenter les impôts pour combler le trou? Plusieurs cantons ont esquissé une telle mesure. Les partisans de la réforme n'y croient

pas. Les propriétaires réinjecteront, selon eux, les impôts économisés dans le cercle vertueux de l'économie.

La gauche prévient, elle, qu'il est hors de question de faire payer ce «cadeau aux riches propriétaires» par la classe moyenne. «Les locataires et les assurés sont pris à la gorge par des loyers et des primes qui prennent l'ascenseur d'année en année, rappelle

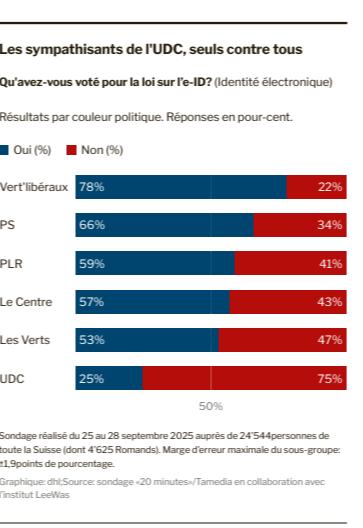
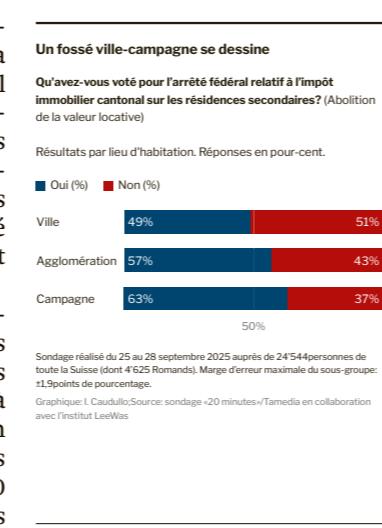
Samuel Bendahan. Il est temps d'augmenter leur pouvoir d'achat, pas de le réduire.» La solution résiderait dans leurs initiatives sur les primes et les loyers.

Céline Weber est plus terre à terre. «En abolissant la valeur locative, on a supprimé des recettes fiscales sans dire comment on allait les remplacer. On a donc ouvert une boîte de Pandore. On peut s'attendre à une hausse des impôts

ou à une suppression des déductions cantonales pour les rénovations. Ou à autre chose. Mais il faudra trouver de nouvelles recettes.»

Devant la presse, la présidente de la Confédération, Karin Keller-Sutter, a brièvement commenté la décision du jour. Et surtout annoncé que la valeur locative ne serait pas supprimée avant 2028 pour laisser le temps aux cantons de s'adapter.

54% des femmes et 52% des plus de 65 ans ont dit non à l'e-ID



plus aisées ont, elles, majoritairement approuvé l'e-ID. On observe la même tendance en fonction du degré de formation. Seuls les diplômés des universités et des hautes écoles ont approuvé la réforme. Les autres l'ont balayée.

Les habitants des campagnes (55% de non) et les plus de 65 ans (52% de non), qui se rendent assidûment aux bureaux de vote, font aussi partie des opposants. Un élément peut expliquer tous ces rejets: la confiance dans le gouvernement. Les citoyens qui n'ont pas ou peu confiance dans le Conseil fédéral ont majoritairement balayé l'e-ID, qui sera gérée à 100% par l'État.

Socialistes vent debout contre la valeur locative

Le sondage révèle moins de surprises pour l'autre objet fédéral soumis en votation, à savoir l'abolition de la valeur locative. La gauche ayant porté le référendum, il paraît normal que les sympathisants socialistes s'opposent majoritairement – à 62% – à la suppression de cet impôt. Plus étonnant, les Verts l'acceptent timidement. Les partisans des autres formations soutiennent à plus de 60%

la réforme. Tous partis confondu, c'est l'argument du «revenu fictif» qui a le plus fait mouche.

Les résultats du jour ont montré un fort Rösti-graben. Les Romands ont largement rejeté la réforme, alors que les Alémaniques l'ont validée nettement. Un fossé ville-campagne se dessine aussi, selon notre analyse postvotation. Les citadins ont refusé le projet par 51% des voix, contrairement aux habitants des agglomérations (57% de oui) et des campagnes (63% de oui), qui comptent généralement plus de propriétaires. (DGA)



Les finances publiques italiennes s'améliorent plus vite qu'espéré

L'Italie retrouve un peu d'oxygène. Le déficit public du pays pourrait passer sous le seuil de 3 % du PIB cette année. Mais la croissance, même soutenue par le plan de relance européen, reste faible.



Le déficit public italien pourrait passer sous le seuil de 3 % du PIB en 2025, selon le gouvernement de Giorgia Meloni. (Photo Filippo MONTEFORTE/AFP)

Par **Guillaume de Calignon**

Publié le 27 sept. 2025 à 09:15 | Mis à jour le 27 sept. 2025 à 09:24

 Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

C'est une bonne nouvelle pour la zone euro. **Les finances publiques de l'Italie s'améliorent.** Le déficit public du pays pourrait passer sous le seuil de 3 % du PIB dès cette année, a laissé entendre Giancarlo Giorgetti, le ministre de l'Economie la semaine dernière, en raison de meilleures rentrées fiscales que prévu. Au cours des sept premiers mois de l'année, les recettes fiscales ont augmenté de 5,3 %, soit plus de 16 milliards d'euros.

Certes, la croissance reste faible puisqu'elle ne devrait atteindre qu'à peine 0,5 % cette année. Le PIB a même reculé au deuxième trimestre, l'industrie italienne, très exportatrice, ayant encaissé le choc des droits de douane imposés par l'administration Trump. Mais, malgré un climat dominé par l'incertitude, plusieurs indicateurs conjoncturels affichent désormais des tendances plus favorables. La production industrielle remonte et l'indice PMI des directeurs d'achat dans l'industrie est remonté au-dessus des 50 points, pour la première fois depuis un an et demi.

« Un environnement politique stable »

Le plan de relance européen NGEU, qui doit durer jusqu'à la fin 2026, permet de tirer l'activité économique dans la péninsule. La lutte contre la fraude fiscale a aussi participé à faire rentrer de l'argent dans les caisses. Sans compter que le marché du travail tient bien, ce qui permet aux cotisations sociales de résister. Le chômage reste proche de ses plus bas historiques, touchant seulement 6 % de la population.

Pour les économistes de la banque transalpine UniCredit, la meilleure tenue des comptes publics « pourrait ouvrir la voie à une sortie de l'Italie de la procédure concernant les déficits excessifs (PDE) de l'UE dès l'année prochaine », soit avec un d'avance sur le calendrier que le gouvernement s'était fixé l'an passé.

Résultat, alors que l'agence de notation **Fitch a dégradé la note de la France** en septembre, elle a **relevé celle de l'Italie** une semaine après. Même si celle-ci reste moins bien notée que l'Hexagone, le communiqué est flatteur. L'agence explique que sa décision « reflète une confiance accrue dans la trajectoire budgétaire de l'Italie, soutenue par [...] un engagement fort à atteindre les objectifs budgétaires à court et moyen terme dans le cadre du nouveau cadre européen ». Ce n'est clairement pas le cas de Paris où les finances publiques apparaissent comme beaucoup plus dégradées qu'à Rome.

Encore des difficultés

Fitch met aussi en avant « un **environnement politique stable** », comme dans un clin d'oeil à la France où les gouvernements se succèdent, un peu à la mode italienne de ces dernières décennies. « Depuis le début de la République italienne, les gouvernements italiens ont duré en moyenne 414 jours, tandis que le gouvernement Meloni a duré près de trois ans », ce qui en fait le quatrième le plus long de l'histoire de la République, ont calculé les économistes de Morgan Stanley.

Tout n'est évidemment pas rose de l'autre côté des Alpes. D'abord, l'Italie n'a retrouvé **son niveau de PIB par habitant** de 2008 que seize ans après, en 2024. Les gains de productivité sont extrêmement faibles. Ensuite, sa dette publique reste particulièrement élevée, à 137,9 % de son PIB à la fin mars, selon Eurostat, et il sera très difficile de la réduire significativement. Elle risque même de remonter au prochain accident conjoncturel. Enfin, la proportion de personnes en emploi est plus basse que la moyenne de la zone euro. Sa population est vieillissante.

Et comme « le taux d'intérêt sur la dette publique va dépasser la croissance économique, ce qui rendra la réduction de la dette plus difficile au fil du temps », selon Lone Christiansen, le responsable du Fonds monétaire international (FMI) en Italie, ce dernier aimerait que Rome fasse « des efforts budgétaires plus importants que prévu cette année et l'année prochaine ». Il faudrait que le pays dégage un excédent budgétaire primaire, c'est-à-dire avant paiement des intérêts, de 3 % du PIB en 2027, contre environ 0,7 % cette année, selon lui. Une telle austérité paraît impossible à mettre en oeuvre pour le gouvernement de l'actuelle Première ministre, Giorgia Meloni. L'activité économique risquerait d'en pâtir dangereusement.

Le peuple a doublement refusé les lois dites «corsets». Pour la gauche, il s'agit d'une nouvelle victoire contre la majorité de droite du Grand Conseil

Pas de corset pour le budget

MARIA PINEIRO

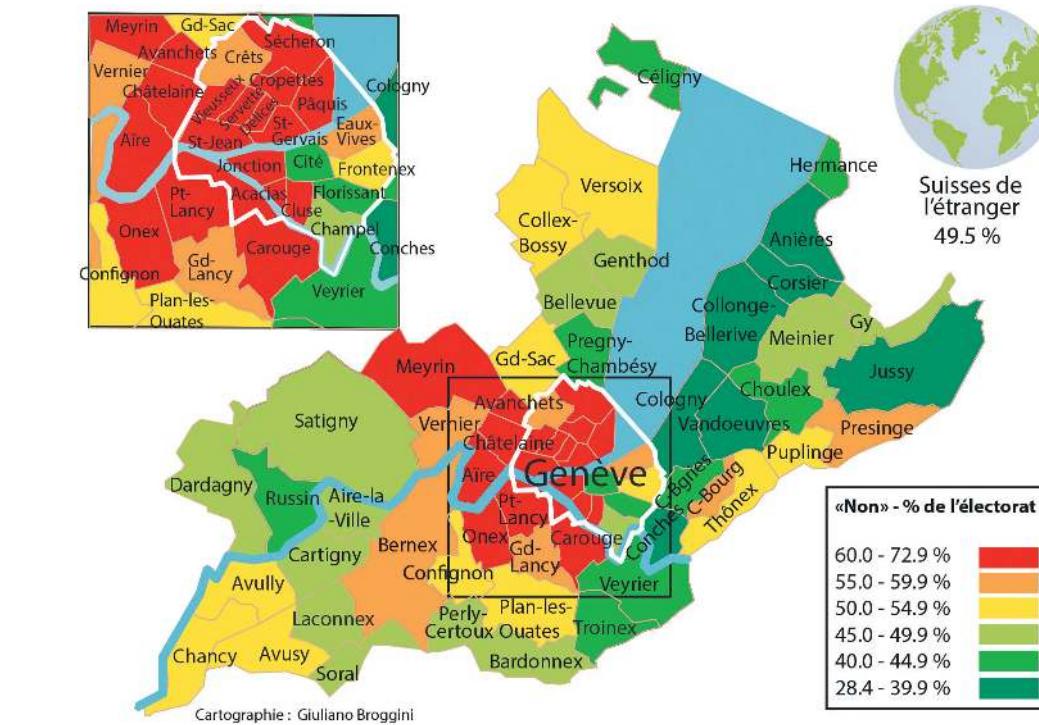
Votations cantonales ► Grand ouf de soulagement pour la gauche et le Conseil d'Etat genevois. Les deux lois dites «corsets», votées par la majorité de droite du Grand Conseil, ont été refusées par le peuple. Celui-ci s'est prononcé à 53,7% contre la maîtrise des engagements et à 54,8% contre la maîtrise des charges. Dans le camp de la gauche, la satisfaction est grande, puisqu'il s'agit des «dixième et onzième référendums gagnés», s'est réjoui le député écologiste Julien Nicolet-dit-Félix. Pour sa part, le gouvernement a souligné avec satisfaction avoir été suivi dans les urnes.

Les deux textes visaient à freiner les dépenses cantonales lors de budgets déficitaires. Le premier en limitant l'augmentation des charges – hors charges contraintes ou événements exceptionnels – à la progression démographique. Quant au deuxième, il devait empêcher la création de tout nouveau poste à l'exception des engagements d'enseignant·es. Pour déroger à la loi, il aurait fallu obtenir deux tiers des voix au parlement.

Propositions excessives

Pour Julien Nicolet-dit-Félix, cette victoire s'explique par la nature des deux lois. «Le résultat est la démonstration que la majorité de droite propose des textes excessifs. Il déplore la volonté des partis bourgeois du Grand Conseil de passer en force. L'élu se félicite de constater que la population «se documente et se mobilise pour un Etat qui régule et redistribue».

Aux yeux du Cartel intersyndical de la fonction publique et de Geneviève Preti, sa présidente, ce double refus signifie que «la population veut que les prestations publiques de qualité se maintiennent». Elle estime que les employé·es de la fonction publique et du parapublic se sont massivement mobilisé·es.



Les records du «non»

En ville de Genève 1^{er}: Cropettes-Vidollet (72.9%) - 2^e: Mail-Jonction (72.5%) - 3^e: Prairie (71.7%)

Hors ville de Genève 1^{er}: Aïre-Le Lignon (60.6%) - 2^e: Les Avanchets (60.2%) - 3^e: Petit-Lancy (59.9%)

Les records du «oui»

En ville de Genève 1^{er}: Florissant (58.3%) - 2^e: Cité-Rive (56.6%) - 3^e: Champel (52.8%)

Hors ville de Genève 1^{er}: Vandoeuvres (71.6%) - 2^e: Cologny (73.2%) - 3^e: Conches (69.3%)

Refus de la «loi-corset» (loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat)

La «loi-corset» a été refusée par le peuple (54.8% de «non»). La ville (à l'exception du groupe Cité-Rive, Champel, Florissant) a nettement dit non, épaulée par toute la banlieue et, une fois n'est pas coutume, par des alliés campagnards aux frontières cantonales. Relevons ainsi notamment le refus, au nord, de Versoix et Collex-Bossy, et à l'ouest, de Chancy, Avully et, étonnamment, Avusy. A l'opposé, les riches communes de la rive gauche, emmenées par la paire Cologny-Vandoeuvres, forment un front uni et acceptent largement la loi.

Il y a eu une compréhension des difficultés qu'aurait posées l'application de ces lois

Nathalie Fontanet

«Ce sont elles et eux qui sont le mieux placé·es pour appréhender les conséquences de telles lois.» Elle affirme que les fonctionnaires ne baisseront pas les bras pour défendre les services publics.

Caroline Marti, députée socialiste, en profite pour remettre en cause le discours de la droite qui pointe un problème de charges. «Nous pouvons également nous intéresser aux recettes», envisage-t-elle. Et de rappeler que le projet de budget 2026 démontre que la baisse d'impôts votée il y a une année «a eu des conséquences délétères».

Enfin, répondant au mantra de la droite pour des réformes

structurelles, Geneviève Preti assure que le Cartel n'est pas contre toute idée de réorganisation. «Nous sommes prêts à envisager des méthodes de management donnant davantage la parole au personnel. Nous sommes persuadés que cela permettrait de gommer certains surplus administratifs.»

Gouvernement suivi

Le Conseil d'Etat s'est également dit satisfait d'avoir été suivi, lui qui avait clairement appelé à voter non aux deux lois. «Il y a eu une compréhension des difficultés qu'aurait posées l'application de ces lois», déclare Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée des Finances.

Elle ajoute qu'«une rigidité trop grande n'est pas dans l'intérêt des prestations».

La grande argentière relève que ces deux textes ne sont pas nécessaires, puisque Genève peut compter sur plusieurs outils de contrôle des finances, parmi lesquels le frein à l'endettement, l'obligation d'un retour à l'équilibre ou encore un mécanisme d'assainissement après trois exercices déficitaires. «Genève est très bien doté en la matière.»

La bataille n'est pas finie

A l'heure des résultats, Pierre Nicollier, président du PLR, affiche sa surprise. «Je pensais que nous pouvions gagner», assure-t-il en relevant que le oui «n'est pas si loin». Il estime que les opposant·es «ont joué sur la crainte d'un démantèlement des prestations».

Pour lui, cet échec montre que le mécanisme proposé n'était sans doute pas «satisfaisant», mais cela ne signifie pas un rejet de l'objectif d'obtenir des budgets et des comptes équilibrés. Il affirme que son parti continuera de travailler lors des débats budgétaires à atteindre des chiffres dans le noir.

Précarité à traiter

Au contraire, Laurent Seydoux, député Libertés et justice sociale, s'attendait à ce rejet. Pour autant, pas question de changer de priorités. Son parti continuera de travailler au Grand Conseil afin de «réduire certaines charges contraintes de portée cantonale et réallouer les forces de travail au sein de l'administration». En parallèle, il indique que la question de la précarité et de l'employabilité devra être empoignée.

«Nous ferons le travail à la commission des finances», conclut-il, rejoint par Pierre Nicollier, pour qui le projet de budget 2026 déficitaire présenté par le Conseil d'Etat démontre qu'il n'est pas en mesure d'atteindre l'équilibre de par lui-même. I

4 Elections et votations

Un Vert contre un UDC: duel à Genève

CONSEIL D'ÉTAT L'avance de l'élu écologiste Nicolas Walder sur Lionel Dugerdil n'est pas aussi importante qu'il aurait pu l'espérer. Evincé de la course, Le Centre doit donner son mot d'ordre. Pour le second tour du 19 octobre, où aucun autre objet ne sera soumis au vote des Genevois, la participation sera décisive

MARC GUÉNIAT

Hier en début d'après-midi, le son des cloches a résonné très fort, rompt avec l'usuelle torpeur dominicale des rues de la Vieille-Ville, à Genève. Les cloches de Saint-Pierre? Non, celles de vaches, portées par huit militants UDC, en chemises claires et bretelles, placés derrière leur candidat, Lionel Dugerdil. Est-il le grand vainqueur de ce premier tour à l'élection au Conseil d'Etat, pour remplacer Antonio Hodgers, démissionnaire? C'est aller un peu vite en besogne, même s'il réalise de fait une bonne performance.

D'abord, le meilleur score est atteint comme prévu par le favori, Nicolas Walder. Soutenu par les socialistes, le candidat des Vert-e-s obtient 32 573 suffrages, juste sous la barre de 30%, ce qui lui permet de rester confiant en vue du second tour le 19 octobre. En revanche, son avance n'est pas aussi nette qu'il aurait pu l'espérer alors que la droite est partie divi-

sée. Le conseiller national, ancien membre de l'exécutif carougeois, n'avait sur sa gauche que le candidat de l'Union populaire, Rémy Pagani, quatrième, qui rassemble tout de même 7466 suffrages. Schématiquement, il remporte les communes urbaines assez nettement, et certaines communes plus périphériques comme Bardonnex ou Bernex.

Désillusion au Centre et au MCG

Derrière Nicolas Walder, qui a pour mission de sauver l'unique siège de son parti au Conseil d'Etat, se trouve donc Lionel Dugerdil, soutenu par le PLR. Avec 27 031 suffrages, il accède au statut de leader de la droite, n'est pas relégué à une distance insurmontable de son adversaire et surclasse le candidat du Centre, Xavier Magnin, troisième avec 20 782 voix en sa faveur. Pour ce dernier, c'est une nouvelle désillusion, après son échec en 2023, même s'il faut dire que son résultat

est plus élevé que le poids électoral cumulé de son parti et de son allié vert libéral. Xavier Magnin ne gagne que «chez lui», à Plan-les-Ouates et à Veyrier.

La vraie gifle est infligée au Mouvement Citoyens genevois (MCG), dont le candidat Maikl Gerzner fait moins bien que Rémy Pagani, avec 7376 suffrages. «On espère toujours faire mieux», déclare son camarade Mauro Poggia, actuel conseiller aux Etats et ancien membre du gouvernement. Peu connu, notre candidat doit affiner son style mais il a témoigné de qualités prometteuses pour les élections générales de 2028. Il semble que nos électeurs aient voté utile dès le premier tour en

soutenant Lionel Dugerdil.» Cela est à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle pour l'UDC: elle est apparue plus crédible, mais dans le même temps, le ralliement du MCG pour le second tour ne lui permet pas de compter sur un important réservoir de voix.

Autre question: dans quelle mesure les électeurs PLR ont-ils soutenu Lionel Dugerdil? Si son score est inférieur au poids cumulé des deux partis, il se classe en tête dans les communes viticoles, notamment son fief de Satigny, ainsi que dans les riches communes de la rive gauche, comme Cologny ou Collonge-Bellerive. La consigne appelant à voter pour l'UDC semble avoir été suivie.

«La question n'est pas de savoir qui [Lionel Dugerdil] va rallier mais qui il va rebuter»

MAURO POGGIA, CONSEILLER AUX ÉTATS (MCG/GE)





Dès ce lundi soir, lors de son assemblée générale, Le Centre doit décider de son mot d'ordre. Xavier Magnin a appelé à l'union des droites. Mais le président de la formation, Philippe Rochetin, tempère: «Si nous avons envoyé un candidat, c'est bien parce que nous ne nous retrouvions ni en Nicolas Walder ni en Lionel Dugerdil.» Ce dernier devra «se rendre acceptable aux yeux de nos électeurs», conclut-il.

Difficulté supplémentaire, il n'y aura pas de votation le 19 octobre. Il y a dès lors fort à parier que la participation n'atteindra pas les 41,82% de ce dimanche. Et selon nos interlocuteurs, cette situation compliquera la tâche de Lionel

Dugerdil. «L'abstentionnisme pourrait être le premier parti du canton ce soir-là», concède-t-il. Là-dessus, tant Pierre Nicollier, président du PLR, que Delphine Klopfenstein-Broggini, conseillère nationale verte, s'accordent: une faible participation profitera à la gauche, précisément parce que, pour elle, l'enjeu est essentiel.

A ce sujet, Thomas Wenger prévient qu'en cas de défaite, son camp «archi-minoritaire» entraînerait dans une «politique d'opposition totale qui déboucherait sur des blocages permanents». De fait, ce dimanche a montré, une fois de plus, que les Genevois élisent à droite et votent à gauche. ■

La taxe qui divise les milieux de la mobilité

TRANSPORTS Pour assurer le financement du fonds Forta pour les infrastructures routières, le Conseil fédéral souhaite introduire un impôt spécial sur les voitures électriques. La mesure, qui pourrait freiner l'essor d'un marché déjà fragilisé, divise

YAN PAUCHARD, BERNE

C'est une nouvelle qui va intéresser l'ensemble des propriétaires de voitures électriques et tous ceux qui envisagent d'en faire l'acquisition. Le Conseil fédéral souhaite taxer spécifiquement ce type de véhicules d'ici à 2030. La nouvelle était dans l'air depuis quelques semaines. Albert Rösti, chef du Département des transports (DETÉC), l'a confirmée ce vendredi après-midi en conférence de presse à Berne. L'objectif est d'assainir le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (Forta), dont les réserves ont diminué pour la première fois, passant de 3,83 milliards de francs en 2023 à 3,67 en 2024.

Pour rappel, le Forta est essentiellement financé par les taxes sur l'essence, donc par les voitures thermiques. Avec la croissance du nombre de véhicules électriques, les recettes provenant des taxes sur les huiles minérales diminuent, mettant à mal la pérennité du fonds. Avec cet impôt, le Conseil fédéral entend également introduire une certaine équité entre les automobilistes, estimant que l'infrastructure routière doit être financée par l'ensemble de ceux qui l'utilisent. Le gouvernement a ainsi lancé ce vendredi une procédure de consultation sur la question.

Le début d'un long processus

Deux variantes sont sur la table. Avec la première, dite de la «prestation kilométrique», les détenteurs de voitures électriques s'acquitteront d'une redevance basée sur le nombre de kilomètres parcourus en Suisse. La somme dépendra du genre et du poids du véhicule. On parle d'un tarif moyen de 5,4 ct./km. La seconde option, la variante

«courant de recharge», prévoit un impôt prélevé sur l'électricité utilisée pour recharger le véhicule électrique. La taxe, fixée à 22,8 ct./kWh indépendamment du genre de véhicule, sera perçue aux stations de recharge tant publiques que privées. Dans les deux cas, «l'impôt a été calculé pour que la charge financière soit comparable entre les utilisateurs d'une voiture à essence ou diesel et une voiture électrique, pour un même type de véhicule», a précisé Albert Rösti.

La consultation durera jusqu'au 9 janvier 2026. C'est le début d'un long processus, car l'introduction d'un tel impôt nécessite une modification de la Constitution, donc une votation populaire. Les milieux de l'automobile ont déjà fait part de leurs craintes, jugeant prématurée l'introduction d'une nouvelle taxe sur l'e-mobilité, qui risquerait de freiner l'essor d'un marché de la voiture électrique fragilisé. D'autant plus que, début 2024, le Conseil fédéral avait

déjà introduit une taxe de 4% sur l'importation des véhicules électriques, ce qui avait eu pour effet de provoquer un recul de la demande. Une première depuis des années. Aujourd'hui, 4,2% des voitures en circulation sont électriques. Albert Rösti a assuré que le gouvernement ne perdait pas de vue l'objectif de zéro émission net d'ici à 2050, approuvé par la population dans les urnes. «La circulation routière doit y contribuer», a relevé le conseiller fédéral UDC, pro-

mettant des mesures incitatives via la loi sur le CO₂ si les ventes de voitures électriques devaient flétrir dès 2030.

La mesure du Conseil fédéral divise. Contactée, Routesuisse (la Fédération routière suisse) préfère ne pas se positionner pour le moment. «Nos membres sont partagés. D'un côté, il est clair que tous les usagers doivent contribuer à l'infrastructure qu'ils utilisent, et de l'autre côté, il est évident aussi que cette nouvelle taxe impactera les ventes de

véhicules électriques et hybrides», relève son directeur, Olivier Fantino. A ses yeux, la deuxième variante apparaît comme la meilleure option. «Une taxe kilométrique n'est rien d'autre qu'un système de péages routiers, contre lequel Routesuisse s'est toujours battu...»

De son côté, l'Association transports et environnement (ATE) se déclare également partagée. «Les véhicules électriques doivent contribuer au réseau routier mais il est crucial que les taxes soient conçues de manière à ne pas freiner la transition urgente vers une mobilité sans énergies fossiles, réagit Martin Winder, son responsable de la

«Le Conseil fédéral se trompe de direction et agit à contre-courant!»

JÜRG GROSSEN, CONSEILLER NATIONAL (PVL/BE)

politique des transports et campagnes dans un communiqué. Une fiscalité trop élevée ou introduite précipitamment mettrait en péril les objectifs climatiques.»

Parmi les nombreuses réactions à l'annonce du Conseil fédéral, la plus critique est peut-être celle des Vert'libéraux, qui annoncent d'ores et déjà «s'opposer fermement à un retour en arrière dans la politique de mobilité». «Le Conseil fédéral se trompe de direction et agit à contre-courant!» a ainsi déclaré le conseiller national bernois et président du parti Jürg Grossen, observant qu'ailleurs en Europe le développement de l'électromobilité s'accélérerait. ■



Deux variantes de taxe sont sur la table. L'une est basée sur le nombre de kilomètres parcourus en Suisse, l'autre sur la quantité d'électricité utilisée pour recharger les véhicules. (LAUSANNE, 4 AVRIL 2024/JEAN-CHRISTOPHE BOTT/KEYSTONE)

Des entrepôts à 30 mètres sous terre, une première

STOCKAGE L'entreprise vaudoise Eccus a signé ses premiers contrats pour réaliser des espaces enfouis. Une solution inédite et intéressante, à la fois pour des centres de données, de la logistique ou encore de l'alimentation

SERGE GUERTCHAKOFF (IMMOBILIER.CH)

«L'idée est venue après que mon fils m'a interpellé en 2020 sur un projet de centre de données dans la campagne zurichoise, défigurant le paysage, en me demandant si on ne pourrait envisager de mettre ce genre d'infrastructures en sous-sol», nous confie Andrew Bourget, un ingénieur civil spécialiste des tunnels et fondateur d'Eccus. Cette start-up sise à Jongny (VD), avec un bureau d'études à Renens, vient de signer avec Groupe E, actif dans les solutions énergétiques, une convention portant sur l'acquisition de trois Eco-Cavernes d'une valeur estimée entre 36 et 45 millions de francs.

«Groupe E a rencontré un problème du fait que personne ne voulait leur vendre du terrain pour y installer des centrales de chauffe (soit des centrales à pellet, soit des centrales branchées sur le gaz naturel) à proximité de leur futur réseau de conduite. En utilisant notre entrepôt en tant qu'accumulateur souterrain, il peut économiser un certain nombre de ces centrales et rendre son énergie 100% renouvelable. De plus, en étant en souterrain, ces accumulateurs peuvent être placés à proximité de leurs conduites», explique le fondateur d'Eccus.

Une solution standardisée

Cette solution inédite et innovante est le fruit de plusieurs années de développement afin de proposer une solution standardisée, pour une plage géologique pré-déterminée. Tout d'abord, le sous-sol devient intéressant car avec la généralisation du recours aux robots dans l'industrie, cela change la problématique de la sécurité des personnes. «Dès lors, nous avons opté pour une solution à réduction d'oxygène. C'est comme être à 3600 m d'altitude. Il n'y a que 13,5%

d'oxygène dans l'air ambiant, ce qui empêche le feu de démarrer», explique Andrew Bourget. Si un être humain doit travailler dans ses «entrepôts du futur», le temps de présence est limité, à moins d'être doté d'un appareillage spécial.

Comme les constructions en question se situent dans les profondeurs terrestres, il n'y a aucun impact sur le paysage. «En règle générale, il faut compter environ 5 semaines après la signature d'un contrat pour que nous soyons en mesure de déposer une demande d'autorisation de construire pour ces ouvrages de génie civil.» Et les nappes phréatiques? «Nous imposons à nos clients une certaine géologie qui exclut la présence d'eau. Par ailleurs, la roche doit pouvoir assurer un rôle structurel. En résumé, environ la moitié des zones industrielles situées sur le Plateau (allant de Genève au lac de Constance) peuvent convenir. A l'in-

géothermique pour une pompe à chaleur, alors vous justifiez d'un usage et le sous-sol est le vôtre jusqu'à cette profondeur», précise Andrew Bourget. A 30 m de profondeur, il s'avère que c'est la roche qui va assurer la solidité et la stabilité de l'ouvrage. Dès lors, une simple couche de 30 cm de béton pour le revêtement suffit amplement pour les Eco-Cavernes.

Dix ans d'avance

En outre, à cette profondeur, la température est de 13 °C à l'année. Idéal pour le stockage de pommes de terre, de fruits, de vins ou d'autres boissons. Plus les ingénieurs d'Eccus développent leur solution, plus les usages possibles de ces Eco-Cavernes semblent variés: centres de données, stockage d'énergie thermique, d'archives ou de boissons, etc.

La start-up a déposé un brevet européen pour la régulation de la température de l'air, permettant de s'affranchir de ventilateurs, donc d'énergie. Ce qui signifie une économie considérable sur les coûts d'exploitation.

Pourquoi n'y a-t-il pas de concurrence sur ce nouveau segment? «A mon sens, c'est lié au fait que les constructeurs de tunnels préfèrent externaliser à des bureaux d'études la conception du génie civil et des systèmes, estime Andrew Bourget. Dès lors se pose le problème de droit d'auteur entre le bureau d'études et le constructeur. Par ailleurs, cela donnerait des ouvrages plus onéreux, un bureau d'ingénier n'ayant aucun intérêt à minimiser les coûts de construction.» Bref, ce dernier estime bénéficier d'environ dix ans d'avance. Quant à la taille possible de ce marché potentiel, actuellement inexistant, elle reste diffi-

«Nous imposons à nos clients une certaine géologie qui exclut la présence d'eau»

ANDREW BOURGET, FONDATEUR D'ECCUS

verse, du côté du Jura où le sol calcaire est fracturé et karstique, ou des Alpes, la géologie n'est pas compatible avec notre conception.» En Suisse, le sous-sol appartient au propriétaire jusqu'à la profondeur qui lui est utile. Au-delà, il appartient au Canton. «Si vous faites installer une sonde



Image de synthèse représentant des entrepôts souterrains. (ECCUS)

cile à estimer. Cependant, rien que les investissements dans les segments des centres de données et de la logistique dépassent les 2 milliards de francs par année en Europe. Reste à savoir quelle part la solution Eco-Caverne pourra décrocher. «Nous avons 13 dossiers en cours de traitement, représentant près de 200 millions de francs de chiffre d'affaires, en plus de ceux du Groupe E», indique l'entrepreneur. Des projets localisés en Suisse, mais aussi en France et

au Royaume-Uni. «Pour le reste du monde, nous proposons la vente de licences d'Eco-Caverne.» Les dirigeants d'Eccus sont en train de lever des capitaux pour accompagner la mutation d'un bureau d'études en entreprise de construction, d'ici à la fin de l'année. «Nous aurons nos propres équipes et nos propres machines. Cela fait partie de notre modèle d'affaires, soit avoir une approche industrielle dans la production de tels ouvrages.» ■

Les Genevois n'offrent pas un boulevard aux piétons

Mobilité L'initiative piétonne est rejetée, le contre-projet accepté. Réactions.

Genève ne se transformera pas de sitôt en «canton qui marche». Ce dimanche, les votants ont rejeté l'initiative piétonne, lui préférant l'option du contre-projet, plus modeste et moins coûteuse.

Que voulaient les initiateurs? Offrir le premier rôle aux piétons. Des aménagements spécifiques et continus auraient permis de relier aisément les quartiers à pied et de rendre la déambulation plus sûre. Le coût de ces adaptations, pour l'État, était estimé à 40 millions de francs par an.

Alors que tout un chacun est piéton avant d'être usager des transports publics, cycliste ou automobiliste, pourquoi ne pas avoir choisi de se faciliter la vie? «Les Genevois se sont fait abuser par un contre-projet qui donnait l'impression d'être favorable à la marche, mais qui est tout à fait creux», regrette le député Vert Cédric Jeanneret, qui promet de continuer à se battre sur le plan législatif pour favoriser la marche: «Les piétons ne doivent pas rester les grands oubliés des politiques de mobilité!»

«Genève a toujours du mal à faire des choix, ajoute la socialiste Caroline Marti. Après avoir connu le règne du «tout-voiture», on a procédé à quelques aménagements, mais les piétons et les cyclistes doivent encore se faufiler entre les autos. Hélas, le contre-projet n'apporte rien. Il énonce des mesures qui existent déjà. La droite cultive l'immobilisme et demeure dans une démarche réactionnaire.»

«Politique des petits pas»

Faux, rétorque le député Murat Julian Alder. «Ce vote exprime une volonté de changement, mais à un coût raisonnable.» Selon l'élu PLR, le contre-pro-

«Le contre-projet énonce des mesures qui existent déjà. La droite cultive l'immobilisme et demeure dans une démarche réactionnaire.»

Caroline Marti
Députée socialiste

jet apportera des changements concrets, comme la pose de panneaux indiquant les destinations d'intérêt public et le temps nécessaire pour les relier, à pied et à vélo. Mais encore? «Les déplacements des personnes en situation de handicap seront facilités; par exemple les trottoirs dans les Rues-Basses seront aménagés pour leur permettre de traverser, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.»

Selon Pierre Maudet, conseiller d'État responsable des Mobilités, «le contre-projet consacre la politique des petits pas, la seule qui permette d'avancer en matière de transports, mais avec des engagements fermes scellés par le plan d'actions des mobilités actives». Et de citer le nombre de places de parking pour les personnes à mobilité réduite, qui passera de 400 à 750 d'ici à 2028, la lutte contre les points noirs accidentogènes et la réalisation de deux magistrales piétonnes, dont l'une reliant Rive à la gare des Eaux-Vives. «Une ambition partagée avec la nouvelle magistrate municipale», salue-t-il.

Sophie Davaris

Les coopératives séduisent les Genevois

Aménagement Deux votants sur trois ont accepté l'initiative populaire, soutenue par la gauche et combattue par les milieux immobiliers, qui vise à augmenter fortement le parc de ce type de logements d'ici à 2030.

Judith Monfrini

L'initiative 180, lancée par le Groupement des coopératives d'habitation genevoises, a été acceptée par plus de deux tiers des votants, ce dimanche. Elle demande que l'État double le nombre de logements coopératifs actuels, s'assurant «qu'un socle de 10% de l'ensemble du parc de logements soit détenu par des coopératives d'habitation sans but lucratif».

Le Canton et les communes sont chargés d'acquérir les parcelles nécessaires d'ici à 2030, un délai purement indicatif, selon les initiateurs. Mais qui exigeant, si l'objectif n'est pas atteint, que l'État présente un plan d'action.

Initiants ravis

Pour Caroline Marti, députée socialiste au Grand Conseil et secrétaire générale du Groupement des coopératives d'habitation, ce «très bon résultat» de 60,12% est un soulagement, un signal clair en faveur du logement coopératif et qui donne un mandat aux autorités: «Nous allons proposer le plus vite possible des mesures rapides et concrètes au Grand Conseil et au Conseil d'État.»

Pour la socialiste, la crainte de la droite de voir se multiplier les expropriations, agitée comme un épouvantail durant la campagne, est un faux argument: «Il n'y aura pas d'expropriations massives ou systématiques.»

Même satisfaction du côté du Vert David Martin, député au Grand Conseil: «Dans la campagne, ceux qui s'opposaient étaient les milieux immobiliers, ils défendaient leur bout de gras. On assiste à un formidable en-



Caroline Marti, députée socialiste et secrétaire générale du Groupement des coopératives d'habitation, salue un «très bon résultat». Bastien Gallay

gouement pour les coopératives en raison de leurs bas loyers et d'un coût d'acquisition de logements plus faible.»

Concernant l'expropriation ou l'exercice d'un droit de

préemption par l'État, il estime que cet outil impopulaire ne va pas être davantage utilisé. Quant au droit d'hériter de ce type de logements, un tel droit s'organise, selon le député: il suffit de cotiser pour que les enfants deviennent coopérateurs. «Vu la rareté des terrains à Genève, cette initiative va permettre de les utiliser pour produire des logements abordables de façon pérenne», se réjouit l'élu Vert.

Droite déçue

La cheffe de groupe PLR au Grand Conseil, Natacha Buffet-Des-

fayes, se dit déçue du résultat: «Ce score reflète que le modèle de la coopérative intéresse la population mais cette initiative promeut un type de coopérative bancal (LUP en coopératives). Il ne correspond pas aux besoins de la classe moyenne, est contraignant financièrement pour l'État et inaccessible pour la plupart des gens.»

Elle estime aussi que le temps imparti par l'IN 180 pour augmenter le parc immobilier de coopératives (10% d'ici à 2030) est irréaliste et craint que la préemption et l'expropriation

soient légion. «Le PLR ne remet pas en cause les coopératives, pour preuve, 40% des logements du PAV seront des coopératives, ajoute la députée. Mais nous sommes opposés aux contraintes que l'IN 180 impose.»

Large concertation proposée

Christophe Aumeunier, secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI), n'est pas surpris du résultat, vu la pénurie de logements que connaît Genève, «la plus importante de Suisse». Il préconise une reprise

en main de la politique du logement et de la planification à Genève: «Dans deux ou trois ans, tous les périmètres disponibles seront réalisés et la situation est préoccupante, l'initiative ne règle pas la question de la mise à disposition de terrains.»

«Vu la rareté des terrains à Genève, cette initiative va permettre de les utiliser pour produire des logements abordables de façon pérenne.»

David Martin
Député Vert

Le fer de lance de la CGI regrette que la durée médiane pour obtenir une autorisation de construire soit de cinq cent soixante-cinq jours, «le double de ce qui se fait dans les autres cantons suisses». Il déplore également que le Plan directeur cantonal, après dix-huit mois de travaux, ne prévoie rien: il n'y aurait ni terrains à disposition ni proposition pour revitaliser la ville. Christophe Aumeunier appelle à une large concertation, qui réunira le monde paysan et toutes les parties prenantes: «Sans cela, on n'ira nulle part.»

Enfin, Antonio Hodgers, conseiller d'État chargé de l'Aménagement du territoire, se félicite du résultat du vote. Une initiative populaire soutenue par le gouvernement genevois, rappelle-t-il, avant de conclure: «L'État doit mobiliser ses ressources, ses PLQ et sa planification immobilière. Il devra s'appuyer sur le seuil de 10% de l'initiative pour aller au-delà.»

Le Grand Conseil vote le crédit pour la patinoire du Trèfle-Blanc

Espaces publics Les députés ont accepté à une large majorité la somme de 275 millions de francs pour construire le complexe sportif dans la commune de Lancy. Le chantier devrait démarrer en 2026.

Rachad Armanios

Le Grand Conseil a voté à une large majorité le crédit de 275 millions de francs pour la patinoire du Trèfle-Blanc, dans la commune de Lancy, et la requalification des espaces publics.

À cette somme, il faut ajouter le coût des études déjà réalisées, 17 millions, et les 99 millions à la charge de la Fondation des parkings, qui financera le P+R de 928 places automobiles et 244 pour motos. La facture totale toujoüera les 400 millions.

Pour la saison 2030-2031

Cette énorme infrastructure comprendra deux patinoires, l'une pour 8500 spectateurs et une autre de 240 places pour le public et les écoles. En plus du complexe sportif et du parking, un bâtiment d'activités est prévu, une crèche, une salle communale, une bibliothèque et des aménagements extérieurs, qui nécessiteront de gros travaux, a précisé le rapporteur de majorité, Christo Ivanov.

La mise en service est prévue pour la saison 2030-2031. Le chantier doit démarrer début 2026.

Projet majeur

Christo Ivanov a défendu un «projet majeur pour le futur de notre canton, où le sport est le parent pauvre». Datant de 1954, la patinoire des Vernets «n'est plus aux normes», selon lui. Mais elle continuera à fonctionner pour répondre aux besoins de la population. Celle du Trèfle-Blanc, «ambitieuse et attrayante», est «vitale» pour le Genève Servette Hockey Club (GSHC), poursuit Christo Ivanov.

Il relève que la hausse importante des coûts, après une première estimation de 150 millions, est «mal passée auprès de certains» en commission des travaux. Mais les raisons fournies par le Département de la cohé-



Vue générale extérieure de la future infrastructure, qui comprendra un parking et un bâtiment d'activités. Architech SA

sion sociale, qui comprend le sport, «étaient justifiées».

Chef de ce département, Thierry Apothéloz relève que les coûts sont comparables aux patinoires ailleurs en Suisse. Il défend un «investissement qui accompagnera des générations, un pôle de vie, de sport, de mobilité. Le GSHC aspire à un foyer digne de son rang. Genève a le plus faible taux de glace par habitant en Suisse, le besoin est criant. C'est une priorité. Le sport n'est pas un luxe, mais un facteur de cohésion sociale.»

Mais au sein des Verts, certains voteront en faveur et certains contre, explique le député Philippe de Rougemont. Car pour ces derniers, le projet «ne s'inscrit pas dans l'urgence cli-

matique». Ils refusent aussi l'«ukase» d'une fédération de hockey imposant des normes pour «faire son show».

Député LJS, Jean-Louis Fazio demande, en vain, un renvoi en commission. Favorable à la patinoire, il dénonce toutefois un projet «bâclé» au regard d'un «plan financier pas crédible» et de comptes d'exploitation «pas consolidés». Et «rien n'est prévu pour la mobilité durant le chantier, les Genevois apprécieront les bouchons».

«On savait que LJS avait reçu le poc, mais à ce point!» réagit le PLR Jacques Béné. Le socialiste Grégoire Carasso dit tout son mépris pour cette posture, relevant que son préopinant LJS n'a posé qu'une question lors

de l'étude en commission. Cela dit, il convient que personne ne veut revivre le fiasco financier du Stade de Genève et que «cela sera un point de vigilance».

Référendum?

«Le financement est clair et consolidé», affirme Thierry Apothéloz. L'Etat restera propriétaire et une société anonyme publique assurera l'exploitation, rappelle-t-il. Les revenus viendront du naming (un sponsor payera pour que son nom intègre celui de la patinoire), des loyers payés par le GSHC et par la rente du bâtiment d'activités. Contrairement au Stade de Genève, le modèle se veut «équilibré et fondé sur la transparence et le réalisme», martèle le magistrat. Il vante

encore une infrastructure «écolo-gique».

Le Centriste Jacques Blondin prévient lui aussi: «Nous serons attentifs à ce que les coûts d'exploitation soient couverts sans argent public.» Jacques Béné s'inquiète également de la gouvernance. Le modèle de la société anonyme en mains publiques «reste à préciser», conclut-il.

Le crédit est voté par 79 oui, 9 abstentions (des Verts et Jean-Louis Fazio) et 6 non (des Verts).

Doit-on s'attendre à un référendum? Début juillet, le candidat au Conseil d'Etat Rémy Paganini (Union populaire) dénonçait un «gouffre écologique» et le coût «pharaonique». En cas de référendum, il s'y associerait, promettait-il.

L'e-ID passe la rampe d'un cheveu

NUMÉRISATION Il a fallu attendre 16h dimanche pour connaître le résultat de la votation sur l'identité électronique. L'e-ID récolte finalement 50,4% d'avis favorables. Elle devrait être introduite l'année prochaine

ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Le suspense a été total tout l'après-midi de dimanche à Berne. L'identité électronique (e-ID) a divisé la population, alors que les jeux semblaient joués d'avance il y a encore quelques jours. L'e-ID a bénéficié d'un large soutien au parlement en décembre dernier et les récents sondages lui ont toujours été favorables. Tous les grands partis politiques l'ont soutenue, sauf la base de l'UDC. Le référendum lancé par le Parti pirate, Intégrité numérique suisse, le mouvement de Nicolas Rimoldi (Mass-Voll!), les Amis de la Constitution, l'Union démocratique fédérale (UDF) et les Jeunes UDC a fait mouche.

Stupéfaction et attente

Les premières projections à la mi-journée ont jeté un froid au stamm des partisans: «Pas de tendance claire», annonçait l'institut de sondage gfs.bern. Le score a été finalement bien plus serré que prévu. Au fil des projections, la tension est montée du côté des partisans comme de celui des opposants. Grosse déception pour les premiers, espoir pour les seconds. Le résultat final (50,4% d'avis favorables) montre que la population a été très sensible aux arguments des opposants sur les risques liés à la vie privée: possibilité de profilage, vulnérabilité aux cyberattaques, ou pression implicite et sociale à l'utilisation de l'outil. Les exigences de garanties plus fortes pour les droits fondamentaux ont porté dans tout le pays.

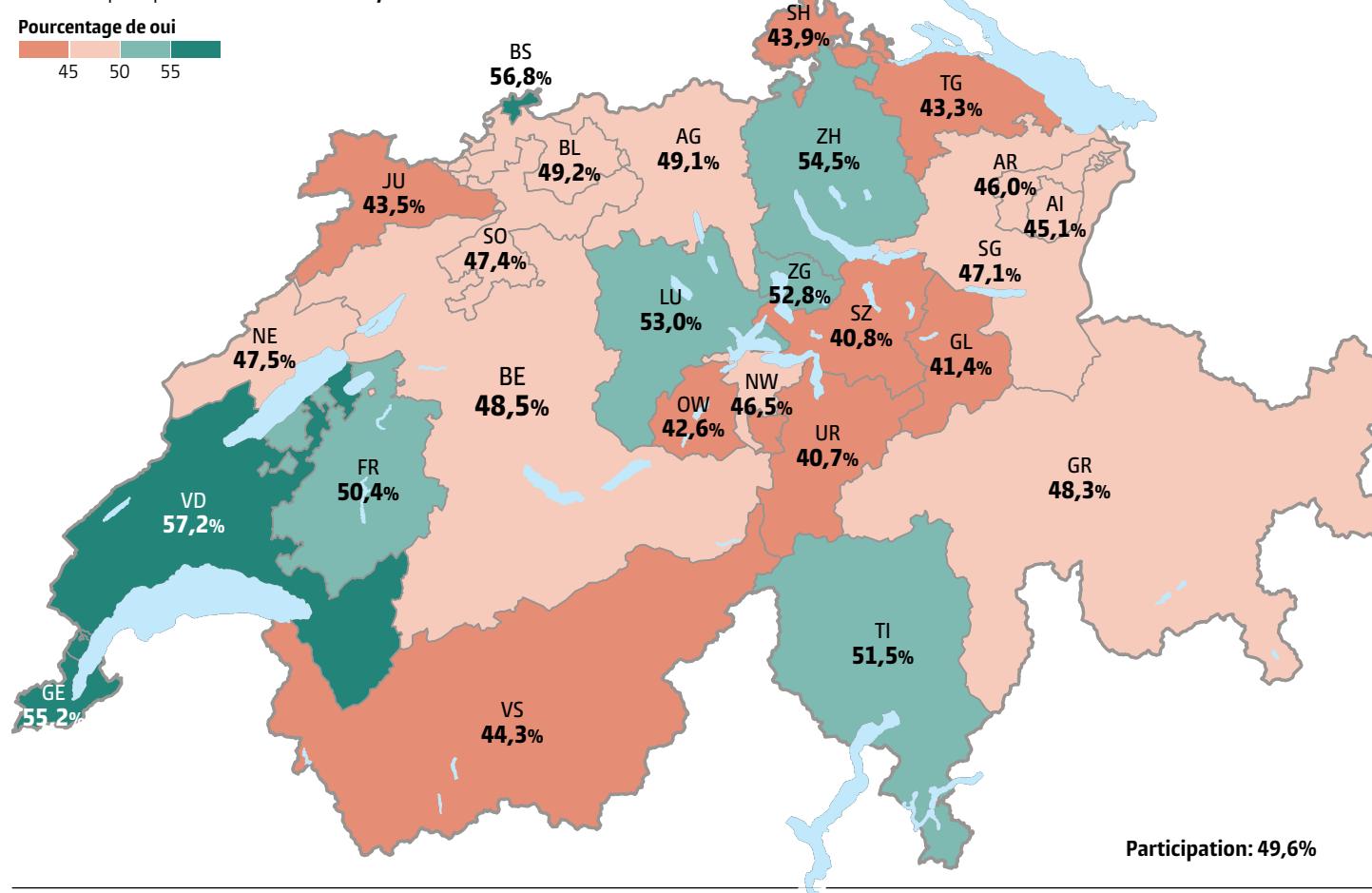
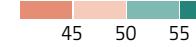
Jonas Sulzer, étudiant en master de cybersécurité à l'EPFL et membre d'Intégrité numérique suisse, le dit clairement: «Nous continuerons à demander plus de protection pour les citoyens. Des garde-fous minimums doivent être garantis au moment de la mise en œuvre de l'infrastructure de confiance de la Confédération.» Avec le tout petit oui glissé dans les urnes par la population, les opposants sortent grandis de cette campagne et pourront plus facilement faire valoir leurs arguments.

D'autres menacent déjà d'agir au niveau de la justice. A commencer par Nils Fiechter, président des Jeunes UDC, qui évoque déjà un recomptage des voix «à cause du résultat très serré». Un écart de 21 266 voix qui pousse les opposants à évoquer un recours juridique contre le résultat. Pour rappel, le résultat de la votation sur l'achat des avions de combat en 2020 s'était joué à 8515 voix. Le politicien estime par ailleurs que le financement de Swisscom dans la campagne en faveur de l'e-ID a joué un rôle dans la formation de l'opinion. Ce qui pose problème selon lui. Questionné dimanche, le ministre de

UN OUI MINIMAL

La loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques a été acceptée par 8 cantons sur 26. **Moyenne nationale: 50,4%**

Pourcentage de oui



Source: Chancellerie fédérale

Justice et Police, Beat Jans, ne s'est pas exprimé sur ces aspects juridiques: «Cela sort clairement du champ politique désormais.»

La Confédération a assuré à de multiples reprises que l'e-ID resterait facultative et gérée par l'Etat. De quoi s'identifier en ligne de façon sécurisée pour des démarches administratives, des achats nécessitant une preuve d'identité ou l'authentification auprès des autorités. De quoi aussi simplifier les services publics, réduire la bureaucratie et améliorer la souveraineté numérique suisse. Tout cela sera donc possible. Mais les autorités devront être attentives à bien tenir leurs promesses.

Projet pas assez défendu?

Les arguments des communautés, des cantons et de la Confédération auraient dû être mieux défendus par les autorités, selon Olga Baranova, secrétaire générale de l'association CH++, qui a fait campagne en faveur de l'e-ID: «Le résultat extrêmement serré montre que le numérique doit être négocié de façon beaucoup plus large. Ce débat doit être porté de manière globale dans la population. Les gens ont eu beaucoup de difficultés à comprendre ce sujet. Indépendamment du résultat final, le réveil a sonné. Il est nécessaire que le Conseil fédéral s'engage désormais pour mieux expliquer les enjeux du numérique dans le pays.»

Le PLR s'est dit satisfait du résultat: «L'acceptation de l'e-ID est une chance pour la Suisse. Elle renforcera l'attractivité de la Suisse en matière d'innovation et de recherche.» Même satisfaction du côté des Vert'libéraux, «cependant, le «oui» serré montre clairement le scepticisme important de la population à l'égard de l'e-ID. Nous devons le prendre au sérieux. Il est donc essentiel que les citoyens puissent continuer à choisir entre identité sous forme physique ou numérique.»

«Avec ce oui, les électrices et électeurs ont opté pour une solution publique, sûre, facultative et économique en données, a déclaré le coprésident du PS Suisse, Cédric Wermuth. C'est une victoire pour les droits fondamentaux, le service public et la souveraineté numérique.» Même l'UDC salue le résultat du jour, malgré l'opposition de la base du parti: «Le Conseil fédéral doit à présent tenir ses engagements. A savoir: respecter le caractère volontaire et facultatif de cette mesure.» Ce qu'a promis Beat Jans.

Le conseiller fédéral s'est dit «très tendu tout au long de l'après-midi, à cause du suspense. Ce n'est qu'à 16h que j'ai été soulagé par le résultat, très serré.» Un score qui oblige la Confédération à rester très attentive à la mise en œuvre du projet. ■

Un malaise suisse, et un signal fort pour les autres pays

FRACTURES Le résultat très serré concernant la loi sur l'identité électronique rappelle que la numérisation n'est pas vécue par toute la population de la même manière. Un enseignement qui devrait aussi inspirer d'autres pays

GRÉGOIRE BARBEY

La Suisse a dit oui à la loi sur l'identité électronique à une très courte majorité de 50,4%. Un résultat inattendu: partis politiques et milieux économiques étaient acquis au projet et les premiers sondages soulignaient une large adhésion de la population également. En définitive, près d'une personne sur deux ayant exprimé son avis dans les urnes ce 28 septembre s'est opposée à l'introduction de l'e-ID. L'analyse des votes révèle également une fracture entre les centres urbains et les périphéries.

Ce scrutin doit servir d'électrochoc, et pas seulement en Suisse. La tentation de présenter ce petit pays de 9 millions d'habitants comme une anomalie dans une Europe acquise à la numérisation serait une erreur d'appreciation. La Suisse est le seul pays à permettre à ses citoyens d'exprimer leur opinion. Partout ailleurs, de tels projets sont décidés en haut lieu, et déployés sans consultation populaire.

ANALYSE

Ceux qui ont choisi de s'opposer à l'e-ID ne sont pas forcément nostalgiques du monde d'hier. Les motifs de refus sont multiples. Si, pour certains, la numérisation est synonyme d'opportunités, de simplification administrative et de gains de productivité, pour d'autres, elle s'accompagne d'un sentiment de déclassement. Il y a une dimension sociale très importante, qui est souvent évacuée des discussions. La numérisation ne se vit pourtant pas de la même manière en fonction de

la catégorie sociale à laquelle on appartient, ni selon son lieu d'habitation.

De précieux enseignements

Si ce sont clairement les villes qui ont permis de faire pencher la balance en faveur du projet, leur adhésion reste plutôt mesurée. Seules Berne et Zurich ont soutenu l'e-ID en récoltant plus de 65% des voix. Les autres centres urbains se situent plutôt dans une fourchette comprise entre 51% et 60% de oui. Il peut être tentant d'associer la minorité dans les villes qui a exprimé son opposition à une catégorie de votants qui disent non à tout changement par principe. Mais ce serait passer à côté de précieux enseignements.

Pour une partie non négligeable de la population, la création d'une identité électronique ne se résume pas à dupliquer la carte d'identité traditionnelle dans le monde numérique. Sinon, le résultat aurait sans doute été beaucoup plus clair. Les opposants ont projeté dans ce projet des craintes très diverses. Les enjeux de sécurité des données et de protection de la vie privée ont probablement compté, mais ils ne sont pas les seuls. Le vote suisse permet de souligner que la numérisation heureuse n'existe pas. Comprendre les ressorts de ce résultat très serré offrira de précieux enseignements pour réduire cette fracture, qui a montré ici son ampleur. ■